

SIAO 49

Réseau Hébergements & Logements Temporaires
Coordination - Orientation - Observatoire

TABLEAU DE BORD

2016

SIAO 49

Service Intégré d'Accueil et d'Orientation du Maine et Loire

51 rue des Chaffauds

49000 ANGERS

02.41.47.79.11

accueil@siao49.fr

www.siao49.fr

Contact :

Emmanuelle Pha

Chargée de mission de l'Observatoire Social

02.41.47.79.12

Réalisation :

Emmanuelle PHA et Paul COUTENS

SOMMAIRE

Volet Urgence.....p3

Offre d'hébergement d'urgence en Maine et Loire.....	p4
Note explicative.....	p6
Demandes au 115 et réponses apportées.....	p7
Les demandes au 115 n'ayant pas abouti	p8
Focus : Fin de prise en charge des personnes.....	p9
Typologie des ménages selon la composition familiale.....	p10
Typologie des ménages selon la nationalité et la tranche d'âge.....	p11
Les nuitées.....	p12

Volet Insertion.....p13

Demandes d'hébergement effectuées auprès du SIAO.....	p14
Typologie des ménages selon la composition familiale et l'arrondissement de résidence..	p15
Typologie des ménages selon la composition familiale et la tranche d'âge.....	p16
Ressources principales des ménages demandeurs.....	p19
L'hébergement au moment au de la demande.....	p20
Les motifs de la demande d'hébergement.....	p21
Les prescripteurs.....	p22
L'instruction des demandes auprès du SIAO.....	p23
Les ménages orientés vers le SIAO.....	p24
Les ménages non orientés.....	p28
La liste d'attente au 01/02/2017.....	p29
Les ménages entrés.....	p30
Les délais d'attente avant intégration.....	p32
De l'orientation à l'entrée.....	p33
Les ménages sortis.....	p35
Durée médiane de séjour des ménages sortis de structure.....	p36
Les types de sorties.....	p37

VOLET URGENCE

- ↘ **25 187** demandes d'hébergement d'urgence formulées au 115 en 2016
- ↘ **1 761** ménages demandeurs dont **78,9%** de personnes seules
- ↘ Représentant **2435** personnes dont **22,6%** de moins de 18 ans
- ↘ **20 502** réponses positives
- ↘ **57,5%** des ménages ont fait appel au 115 pour la première fois
- ↘ **14,7%** des ménages ayant sollicité le 115 ont également formulé une demande d'insertion

Offre d'hébergement d'urgence en Maine et Loire

Offre d'hébergement d'urgence en Maine et Loire en 2016 : capacité totale de 342 places

Arrondissement	Structures	Dispositifs	Capacité en nb de places	Capacité Totale
Arrondissement d'ANGERS	Abri de la Providence	Places CHRS HU	17	278
		Places HU hors CHRS - HUDC	58	
		Places Hôtels	24	
		Mise à l'abri - Site René Rouchy	61	
	Secours Catholique / Abri de la Providence	Accueils Péri urbain	5	
		Accueils ruraux	11	
	France Horizon	Places HU - hors CHRS Angers Dispositif alternatif nuitées hôtel (DAN)	30	
	SOS Femmes	Places HU - CHRS	12	
		Place HU – Hors CHRS	6	
Aide Accueil	Places HU - HUDC	46		
Foyer Béthanie	Place HU – Hors CHRS	6		
Emmaüs	Place HU	2		

Arrondissement	Structures	Dispositifs	Capacité en nb de places	Capacité Totale
Arrondissement de CHOLET	Secours Catholique/ Abri de la Providence	Accueils ruraux	11	33
		Abri des Cordeliers	Places CHRS HU	
	Foyer Pelletier	Places CHRS HU (Femmes/Enfants)	8	
		Places HU - hors CHRS- (1 unité familiale)	1	

Arrondissement	Structures	Dispositifs	Capacité en nb de places	Capacité Totale
Arrondissement de SAUMUR	ASEA CAVA Foyer	Places CHRS HU	14	26
	Secours Catholique/ Abri de la Providence	Accueils ruraux	7	
	Habitat Solidarité	Places HU - hors CHRS - (unités familiales) FVV	5	

Arrondissement	Structures	Dispositifs	Capacité en nb de places	Capacité Totale
Arrondissement de SEGRE	Secours Catholique / Abri de la Providence	Accueils ruraux	5	5

Sources : DDCS, SIAO, 115, 2015

Offre d'hébergement d'urgence selon le niveau

		CAPACITE	TOTAL = 394
Niveau vert	Places CHRS HU	65	301
	Places HU hors CHRS	151	
	Places mise à l'abri	61	
	Places Hôtels	24	
Niveau jaune	CESAME	30	53
	Cholet	8	
	Hôtel	20	
Niveau orange et Rouge	Hôtel	40	40

Sources : DDCS, 2015

Note explicative

Durant l'année 2016, de nouveaux développements du logiciel PROGDIS impactent les données statistiques. Ils entraînent :

- Une diminution de l'activité totale,
- Une nouvelle répartition des informations parmi les réponses.

Au vu de l'impact de ce changement sur les données, nous avons choisi de limiter les comparaisons entre les années 2015 et 2016.

Diminution de l'activité totale

✎ L'élimination des doublons et la suppression des données incorrectes engendreront une diminution du nombre de demandes, des ménages, des personnes et des réponses.

✎ **La saisie des fins de prise en charge et des sorties dans la variable « suivi des attributions » pour les personnes en cours d'hébergement, engendrera la fin de la création d'une demande et d'une réponse pour ces actions.**

Nouvelle répartition des informations parmi les réponses

L'enregistrement des fins de prise en charge et des sorties dans la variable « suivi des attributions » pour les personnes en cours d'hébergement, engendrera :

✎ Une redistribution entre les réponses négatives (diminution) et les attributions (stagnation)

✎ Une augmentation du pourcentage d'attributions et une diminution du pourcentage de non-attributions

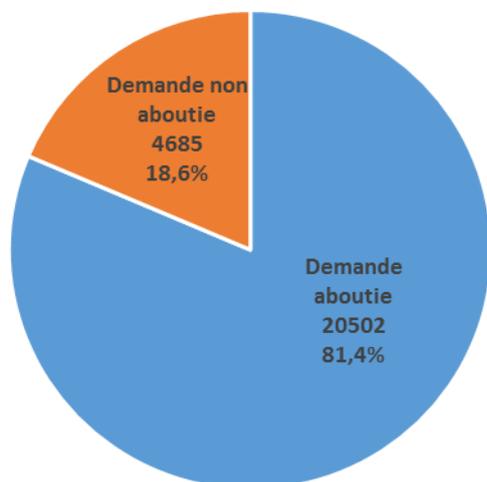
 Afin de ne pas confondre les fins de prise en charge des personnes en cours d'hébergement des fins de prise en charge réalisées le jour-même, ces dernières ont été renommées « Fin de PeC au 1^{er} jour ».

✎ Les « Fin de PeC au 1^{er} jour » = réponses négatives.

✎ Les « Fpec » des personnes en cours d'hébergement = attributions

Demandes au 115 et réponses apportées

Les réponses apportées par le 115 aux demandes d'hébergement d'urgence en 2016



Source : progdis, SIAO 115, 2016

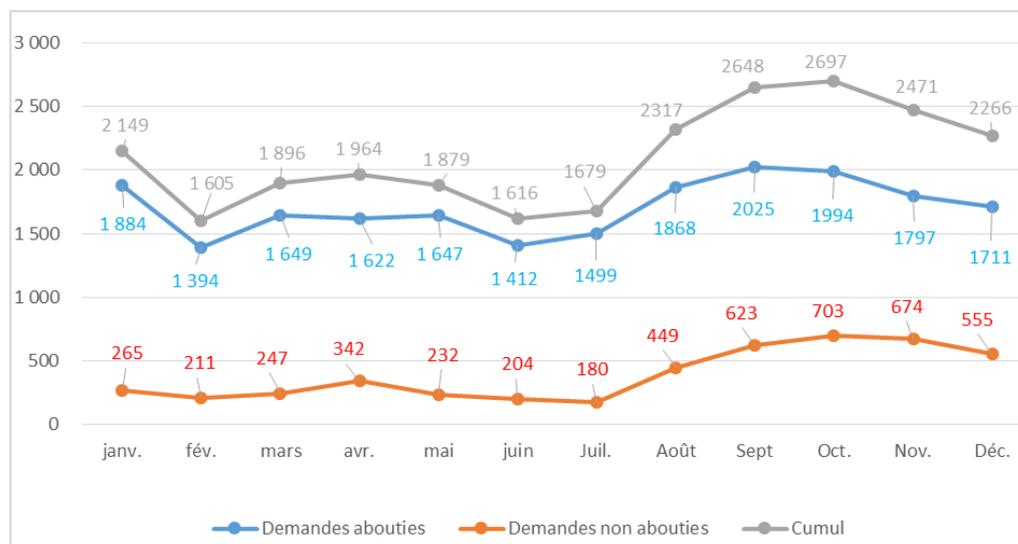
25 187 demandes d'hébergement d'urgence ont été formulées en 2016 par 1 764 ménages comprenant 2736 personnes.

Le 115 a apporté **20 502 réponses positives** (soit 81,4% des réponses) et **4 685 réponses négatives** (18,6%).

Le 115 est également amené à répondre à « des demandes de prestations » à travers de l'écoute seule, du renseignement donné, de l'orientation vers un dispositif...

Ces demandes de prestations sont au nombre de 557 sur l'année 2016.

Evolution mensuelle des demandes abouties et non abouties en 2016



Source : progdis, SIAO 115, 2016

Après un mois de janvier au-dessus des 2 000 demandes, le nombre des demandes chute en février, puis reste relativement stable jusqu'au mois de juillet (entre 1 394 et 1 868). Les demandes repartent à la hausse en août et atteignent leur maximum au mois d'octobre (2 697). Concernant les demandes non-abouties on constate également une forte augmentation à partir du mois d'Août : passage de 180 à 449 entre juillet et août. (Attention : les augmentations des demandes à partir du mois d'août peuvent être liées aux évolutions du logiciel Progdis, cf. note explicative page 6).

Les demandes au 115 n'ayant pas abouti

Motif des demandes non abouties en 2016	Nombre	En %
Absence de places disponibles	2 391	51,0%
Fin de prises en charge	1 088	23,2%
L'utilisateur n'a pas rappelé le 115	231	4,9%
Statut administratif de la personne	208	4,4%
Orientation sans attribution de place	113	2,4%
Refus de la proposition par l'utilisateur	111	2,4%
Absence de places compatibles avec la composition du ménage	110	2,3%
La personne a trouvé une autre solution	98	2,1%
Autres Motifs	70	1,5%
Refus de la structure d'accueillir la personne orientée	68	1,5%
La personne s'est maintenue dans l'hébergement où elle était	52	1,1%
Refus du 115 lié au comportement de l'utilisateur (agressivité...)	34	0,7%
Fin de prise en charge par le 115	28	0,6%
La personne a raccroché	26	0,6%
Personne ayant encore besoin de soins médicaux	15	0,3%
Refus du 115 lié à la problématique du demandeur	14	0,3%
Personne ne relevant pas du 115	9	0,2%
Information non renseignée	9	0,2%
Absence de structure dans la zone géographique	7	0,1%
Absence de moyen de transport	2	0,0%
Problème de mobilité (handicap)	1	0,0%
Ensemble	4 685	100%

Source : progdis, SIAO 115, 2016

Sur les 4685 demandes non abouties, **plus de la moitié ont pour motif l'absence de places disponibles ou l'absence de places compatibles avec la composition des ménages** (53,3%). Ces deux motifs sont en forte baisse par rapport en 2015. Il semble cependant important de relativiser cette baisse : elle reflète principalement un affinement dans la saisie des motifs par le 115 en 2016.

Le deuxième motif correspond aux fins de prises en charge au premier jour : 23,2%. (voir page 9 pour plus de détails : focus fin de prise en charge des personnes).

Enfin, une part non négligeable des motifs émanent des appelants eux-mêmes (11,1%) : la personne n'a pas rappelé le 115, elle a trouvé une autre solution d'hébergements, elle a refusé la proposition...

Focus : fin de prise en charge des personnes

Note explicative

Définition des fins de prise en charge:

↘ La personne a été orientée vers un hébergement par le 115 mais n'est jamais entrée pour différents motifs (elle ne s'est pas présentée, elle était alcoolisée...)

↘ La personne a été hébergée et sort du dispositif pour diverses raisons

Motifs de la fin de prises en charge en 2016

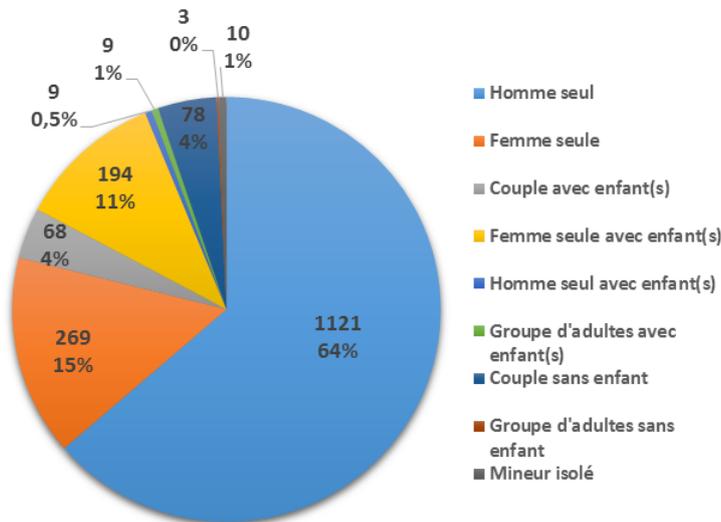
Motif de la fin de prise en charge	Nombre	En %
La personne ne s'est pas présentée	877	80,6%
Autres motifs	65	6,0%
Personne a trouvé une autre solution	59	5,4%
Besoin de soins médicaux / hospitalisation	24	2,2%
Départ volontaire de la personne	20	1,8%
Refus de la structure d'accueillir la personne présente	16	1,5%
Maintien dans l'hébergement	8	0,7%
Exclusion de la structure / Fin de séjour	5	0,5%
Refus de l'usager	4	0,4%
Absence de moyens de transport	3	0,3%
Retour à la rue, au domicile / Hébergé par des tiers	2	0,2%
Information non renseignée	2	0,2%
Personne n'a pas rappelé le 115	1	0,1%
Prise en charge dans un autre département/Retour pays d'origine	1	0,1%
Personne ne relevant pas du 115	1	0,1%
Ensemble	1 088	100%

Source : prodis, SIAO 115, 2016

Dans plus de 80% des cas, le motif « la personne ne s'est pas présentée » est la raison de la fin de prise en charge. Cela représente 877 demandes.

Typologie des ménages selon la composition familiale

Composition des ménages ayant formulé une demande au 115 en 2016

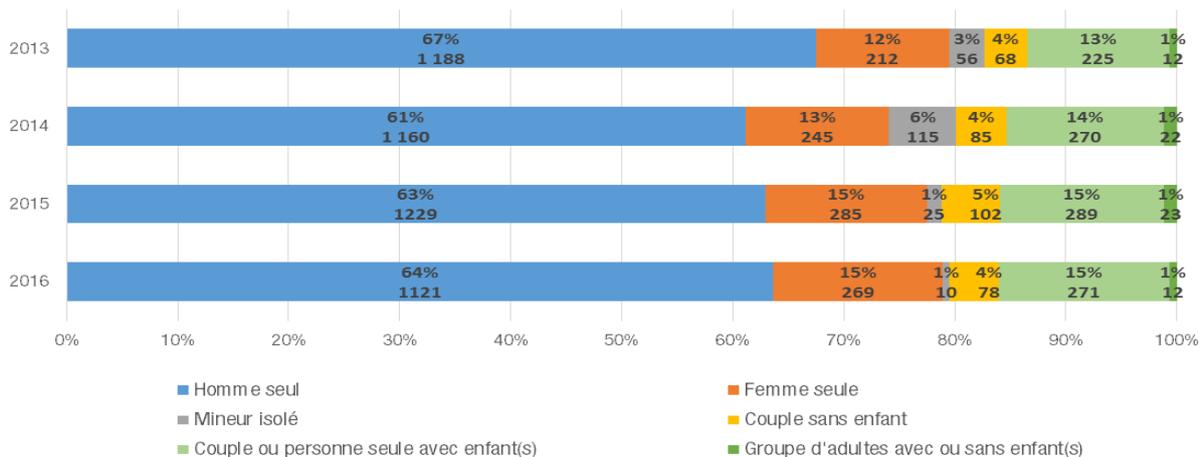


Sur les 1761 ménages (soit 2435 personnes) ayant eu recours au 115 en 2016, 80% sont des personnes seules (64% d'hommes seuls, 15% de femmes seules et 1% de mineurs isolés).

Entre 2015 et 2016, on peut noter une **baisse de 10% du nombre de ménages ayant formulé une demande au 115.**

Source : progdis, SIAO 115, 2016

Evolution de la composition des ménages ayant eu recours au 115 en 2016



Source : progdis, SIAO 115, 2013 à 2016

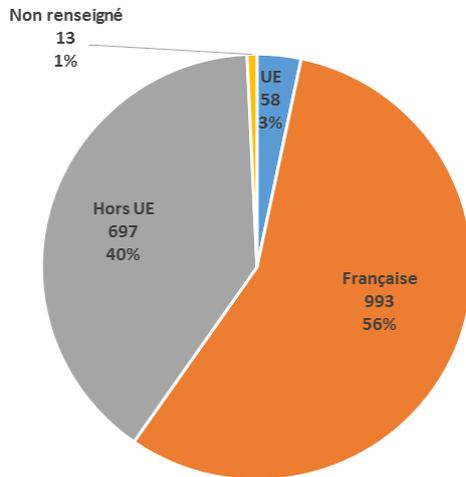
La baisse du nombre de ménages ayant formulé une demande se répercute sur l'ensemble des compositions familiales (baisse du nombre de ménages pour l'ensemble des compositions familiales).

La baisse **du nombre de mineurs isolés ayant contacté le 115 se confirme en 2016** (10 en 2016 contre 25 en 2015 et 115 en 2014). Cette baisse est à mettre en lien avec l'accompagnement direct des mineurs isolés réalisé par l'Abri de la Providence.

Après une année 2015 marqué par une augmentation de la part des personnes seules (femmes et hommes confondus),

Typologie des ménages et des personnes selon la nationalité et la tranche d'âge

Nationalité des ménages demandeurs en 2016



Source : progdis, SIAO 115, 2016

56,4% des ménages ayant fait une demande d'hébergement auprès du 115 en 2015 sont français, 39,6% des ménages ont une nationalité de pays hors de l'UE et 3,3% de pays de l'UE.

Entre 2015 et 2016, on peut noter une augmentation de la part des demandes de public français (56% contre 52% en 2015) et une baisse de celle de public de pays hors UE (40% contre 44 en 2015).

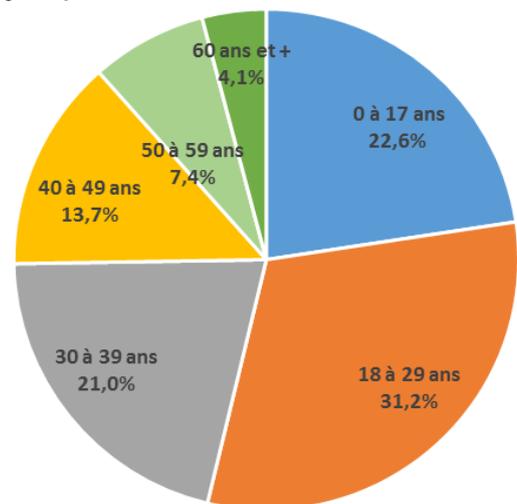
Les ménages étrangers comptent en moyenne plus de membres que les ménages français (1,52 contre 1,27)

Répartition des âges des personnes provenant des ménages ayant formulé une demande au 115 en 2016

Les 18 à 29 ans reste les personnes les plus nombreuses. On observe même une légère augmentation de leur part par rapport à 2015 (31,2% contre 30,3% en 2015)

Les mineurs représentent 22,6% des personnes issues de ménages ayant formulé une demande au 115.

Les trentenaires sont en baisse, mais reste néanmoins une catégorie importante parmi les membres de ménages ayant fait une demande d'hébergement (21% contre 22,6% en 2015).



Source : progdis, SIAO 115, 2016.

Zoom sur les primo-appelants :

Sur les 1761 ménages ayant fait une demande auprès du 115 en 2016, 57,5% l'ont fait pour la première fois dans l'année (soit 1012 ménages et 1450 personnes) Les primo-appelants sont :

➤ Des personnes plus jeunes que l'ensemble des personnes ayant fait appel au 115 (32% des personnes ont moins de 20 ans contre 25% pour les autres ménages)

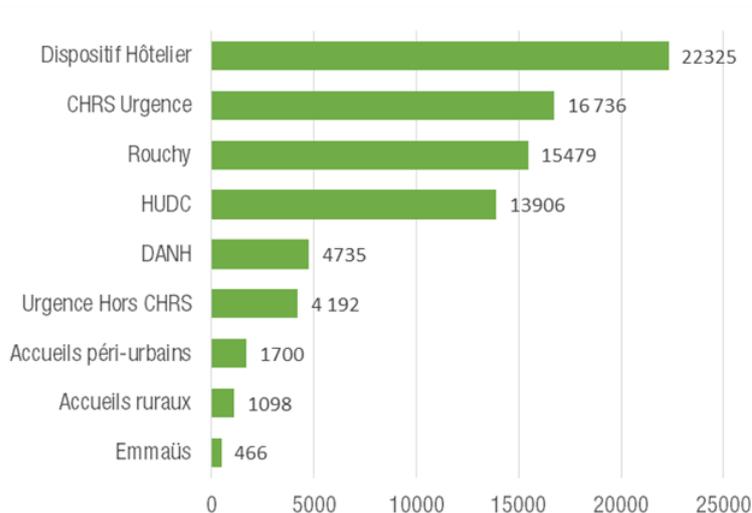
➤ Plus souvent des ménages avec enfants (17% des primo-appelants contre 14% pour les autres) et des femmes seules (16% contre 14% pour les autres ménages)

➤ Plus souvent des ménages étrangers (49% des primo-appelants contre 34% pour les autres ménages)

Les nuitées

80 637 nuitées sur le volet urgence en 2016

Nombre de nuitées par dispositifs en 2016



Source : progdis, SIAO 115, 2016.

80 637 nuitées sur le volet urgence en 2016

(dont 28% dans un Dispositif Hôtelier, 21% en CHRS Urgence, 19% à Rouchy et 17% en HUDC). Cela représente 1 590 ménages (2 361 personnes) hébergés dans un dispositif d'urgence. On voit à travers ces chiffres l'importance de la mise à l'abri.

Comme pour le nombre de ménages demandeurs, le nombre de nuitées en urgence a chuté entre 2015 et 2016 : - 12 000 nuits.

On peut noter aussi le nombre significatif de nuitées pour le DANH (près de 5 000 sur l'année).

Sur l'ensemble de l'année 2016, le nombre de nuitées moyennes par personnes est de 35. On notera que sur le DANH, le nombre de nuitées passé dans le dispositif sur l'année est particulièrement important. 205 jours par personnes en moyenne sur l'année 2016. (*Attention : les nuitées ne se suivent pas nécessairement. Les personnes ont pu effectuer plusieurs séjours durant l'année.*)

Par ailleurs, il est important de souligner que près de **8 000 nuitées s'inscrivent dans le cadre du dispositif femmes victimes de violence** (cumul des nuitées de SOS Femmes, Habitat Solidarité et le Foyer Béthanie). Le foyer Pelletier dispose également d'une unité familiale pour les femmes victimes de violence.

Note explicative

1- Il peut exister un décalage entre les données des nuitées et séjour extraites de Progdis via les orientations du 115 (ci-dessus), et les remontées réelles issues des différentes structures (comme le DAHN par exemple). Aussi, il s'agit de lire avec prudence les données, le nombre de nuitées est plus important que les chiffres indiqués ci-dessus.

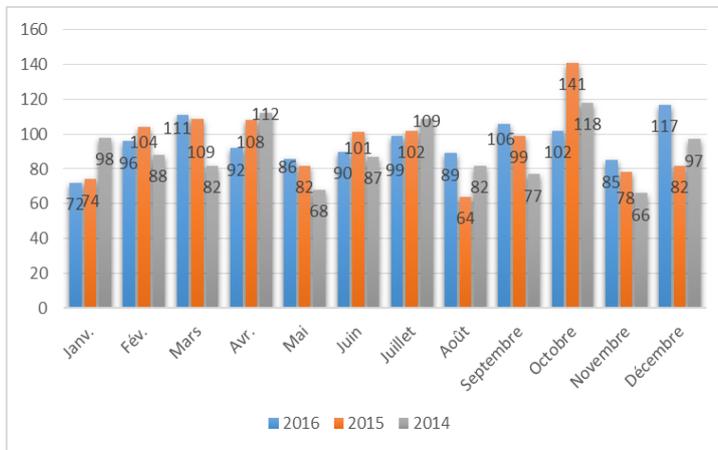
2- La comptabilisation des nuitées des Accueils ruraux est sous-estimée : un écart existe entre les données Progdis 115 et les remontées des accueils eux-mêmes. Le 115 ne valide qu'une orientation pour une nuit sous Progdis mais le ménage a la possibilité d'une prise en charge jusqu'à 3 nuits par la commune. Les demandes peuvent être également formulées directement à la mairie. On peut estimer le nombre de nuitées en Accueils ruraux à 7 000 nuitées dans l'année.

VOLET INSERTION

- **1 145** demandes d'hébergement d'insertion reçues par le SIAO en 2016
- Représentant **1 873** personnes
- **72 %** des ménages sont des personnes seules.
- **1 276** demandes instruites
- **894** demandes instruites ont fait l'objet d'une orientation vers des dispositifs SIAO en 2016 (soit 70 % des orientations)
- **473** ménages ont intégré un dispositif en 2016 (soit 743 personnes) après un délai médian d'attente de 70 jours.
- **417** ménages sont en liste d'attente au 01/02/2017
- **258** ménages (soit 369 personnes) ayant fait appel au 115 ont également déposé une demande d'hébergement d'insertion en 2016 : 164 hommes seuls, 42 femmes seules, 42 familles monoparentales, 6 couples avec enfants et 4 couples avec enfants

Demandes d'hébergement effectuées auprès du SIAO

Nombre mensuel de demandes d'hébergement d'insertion en 2016



Source : SIAO49 (tableau Excel), de 2014 à 2016

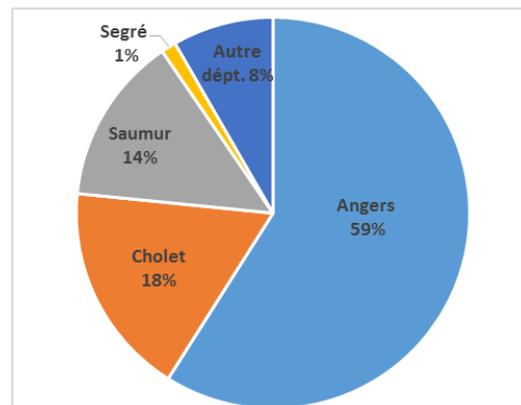
En 2016, le SIAO a reçu 1145 demandes d'hébergement d'insertion concernant 1873 personnes.

Le nombre de demandes est stable par rapport à 2015 (+1). En moyenne, 95 demandes sont traitées chaque mois.

Le nombre de demandes par mois varie entre 72 (janvier) et 117 (décembre).

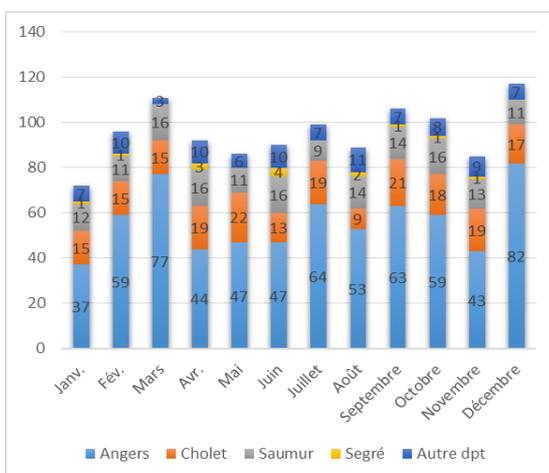
La majorité des ménages ayant fait une demande auprès du SIAO sont domiciliés dans l'arrondissement d'Angers (59 %). Pour les autres demandes, 16% des ménages sont domiciliés dans celui de Cholet, 15% dans celui de Saumur et 1% dans celui de Segré et 6% proviennent d'un autre département.

Répartition des demandes d'hébergement d'insertion par arrondissement de résidence



Source : SIAO49 (tableau Excel), 2016

Nombre mensuel de demandes d'hébergement d'insertion par arrondissement de résidence en 2016



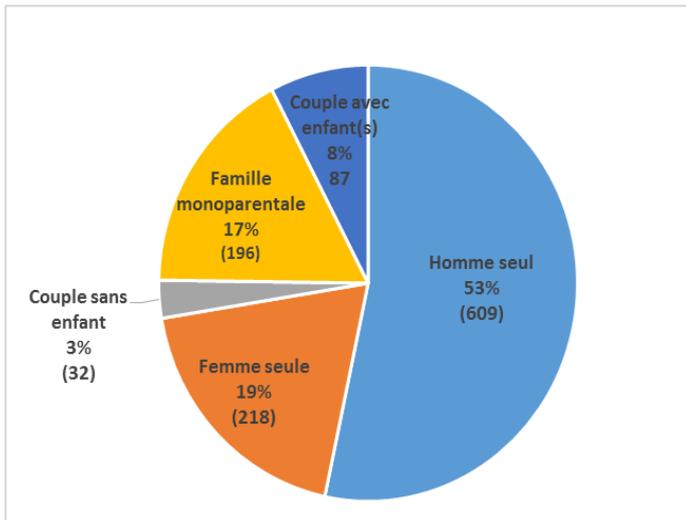
Source : SIAO49 (tableau Excel), 2016

Hormis au mois d'Avril, les demandes proviennent majoritairement de l'arrondissement d'Angers (jusqu'à 70 % des demandes au mois de mars et décembre).

On peut noter pour les arrondissements de Cholet et Saumur, un nombre de demandes mensuel relativement stable - hormis au mois de Juillet à Saumur et au mois d'Août à Cholet, ou le nombre de demandes est très faible (9 demandes).

Typologie des ménages selon la composition familiale et l'arrondissement de résidence

Répartition des demandes selon la composition familiale des ménages en 2016



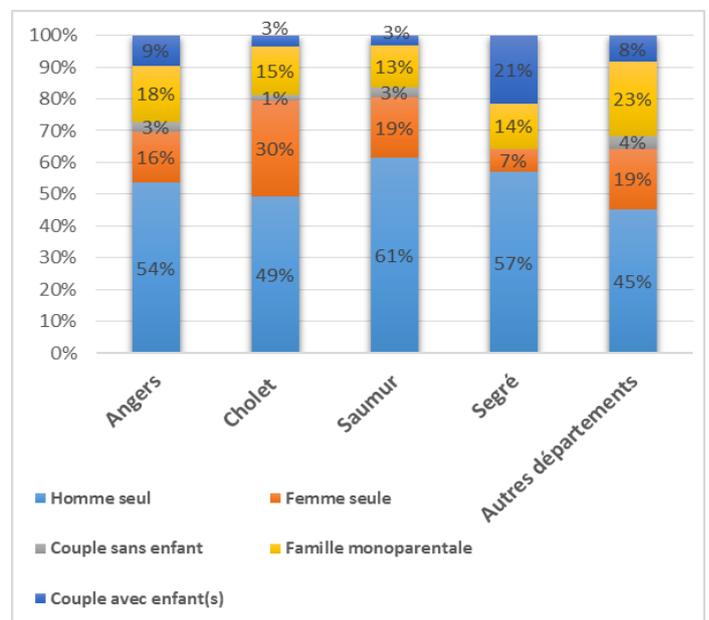
Source : SIA049 (tableau Excel), 2016

72% des demandes d'hébergement d'insertion reçues par le SIAO en 2016 concernent des personnes seules. Il s'agit principalement d'hommes seuls (60% des demandes). On note une diminution de la part des hommes seuls et une augmentation de la part des femmes seules, entre 2015 et 2016.

Les familles monoparentales représentent 17 % des ménages. Il s'agit très majoritairement de femmes seules avec enfants : 183 des 196 familles monoparentales.

Les demandes provenant de personnes en couple, avec ou sans enfants, sont très minoritaires (10,5 %).

Répartition des demandes par arrondissement selon la composition familiale des ménages en 2016



Source : SIA049 (tableau Excel), 2016

En observant la composition des ménages selon l'arrondissement de résidence on note :

➤ Une surreprésentation des hommes seuls sur Saumur (61% contre 53% au niveau départemental).

➤ Une surreprésentation des femmes seules sur Cholet (30% contre 19% au niveau départemental).

➤ A Angers, la répartition de la demande est proche de celle à l'échelle du département. On observe, cependant, une part légèrement plus importante de ménages en couple (12,5%).

Parmi les ménages venant d'autres départements, la part des familles monoparentales est plus importante (23 % contre 17% au niveau départemental).

Typologie des ménages selon la composition familiale et la tranche d'âge

Note explicative

La tranche d'âge des ménages est celle de la personne désignée comme « chef de famille » lors de remplissage de la demande d'hébergement d'insertion faite auprès du SIAO.

56% des « chefs de famille » des ménages demandeurs ont entre 25-44 ans, une part en augmentation par rapport à 2015 (plus 3 points)

La part des ménages de moins de 25 ans diminuent fortement, avec 18% des demandes reçues en 2016 contre 24% en 2015.

Les 45-60 ans regroupent 21% des ménages - une part en diminution par rapport à 2015 (- 3 points)

Les + 60 ans restent une catégorie minoritaire stable (environ 4.5%)

Evolution de la demande selon la tranche d'âge des ménages entre 2015-2016

Tranche d'âge	2016		2015	
	Nb	%	Nb	%
Moins de 25 ans	208	18,2%	271	23,7%
25 à 44 ans	640	55,9%	604	52,8%
45 à 59 ans	244	21,3%	210	18,4%
60 ans et plus	53	4,6%	51	4,5%
NC	0	0%	8	0,7%
Ensemble	1145	100%	1144	100%

Source : SIA049 (tableau Excel), de 2015 à 2016

Répartition de la demande selon la tranche d'âge et la composition familiale des ménages en 2016

	Moins de 25 ans	25 à 44 ans	45 à 59 ans	60 ans et plus	Ensemble
Homme seul	117 56%	319 50%	143 59%	30 57%	609 53%
Femme seule	50 24%	100 16%	51 21%	17 32%	218 19%
Couple sans enfant	10 5%	15 2%	4 2%	3 6%	32 3%
Famille monoparentale	24 12%	139 22%	32 13%	1 2%	196 17%
Couple avec enfant(s)	7 3%	66 10%	13 5%	1 2%	87 8%
Groupe d'adulte avec ou sans enfants	0 0%	1 0%	1 0%	1 2%	3 0%
Ensemble	208	640	244	53	1145

Source : SIA049 (tableau Excel), 2016

Parmi les moins de 25 ans, les personnes seules sont proportionnellement plus nombreuses que pour l'ensemble des ménages. Ils représentent 80% des ménages contre 72% pour l'ensemble des ménages.

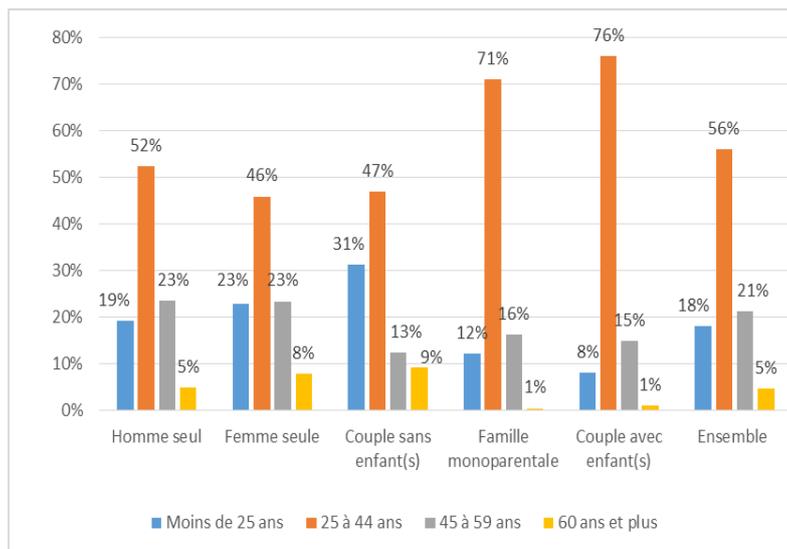
Parmi les 25-44 ans, on trouve proportionnellement plus de familles monoparentales (22% contre 17% pour l'ensemble des ménages).

Pour cette tranche d'âge, on compte également proportionnellement plus de couples avec enfant(s) que dans les autres tranches d'âge. Ces derniers représentent 10% contre 8% pour l'ensemble.

Parmi les 45-59 ans, on compte proportionnellement plus d'hommes seuls que dans les autres tranches d'âge. Ces derniers représentent 59% contre 53% pour l'ensemble des ménages.

Enfin pour les plus de 60 ans, les personnes seules sont très nettement surreprésentées (près de 90 % des demandes) avec une part des femmes seules particulièrement importante (32% des ménages contre 19% pour l'ensemble des ménages).

Répartition de la demande selon la composition familiale des ménages et la tranche d'âge en 2016



Logiquement, pour l'ensemble des tranches d'âge, les personnes entre 25 et 44 ans sont les plus nombreuses – avec une part particulièrement importante pour les familles monoparentales et les couples avec enfant(s) : respectivement 71% et 76%.

Pour les couples sans enfant on observe une part plus importante des moins de 25 ans : 31% contre 18% pour l'ensemble des ménages.

Source : SIA049 (tableau Excel), 2016

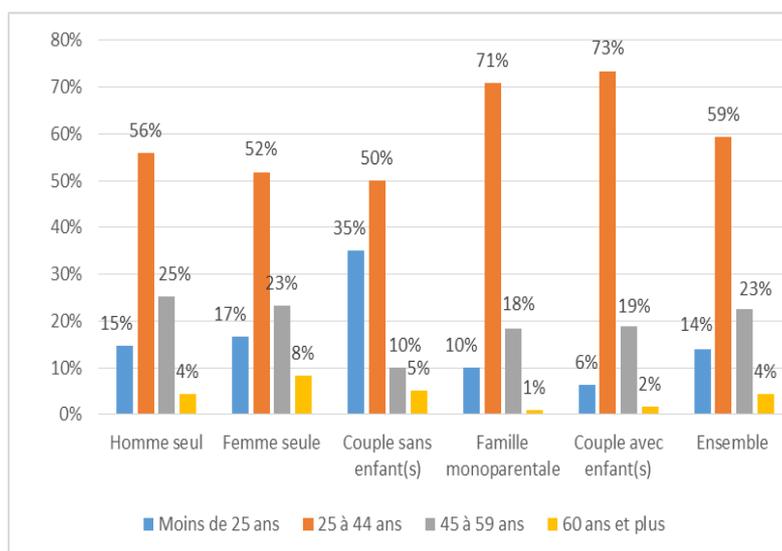
Enfin, on note une surreprésentation des plus de 45 ans chez les femmes seules (31% contre 26% pour l'ensemble des ménages). Leur part est en augmentation par rapport à 2015 (+4 points de %).

Répartition de la demande selon la composition familiale des ménages et la tranche d'âge en 2016 – Arrondissement de résidence : Angers

Parmi les demandeurs de l'arrondissement d'Angers, on observe :

- **Une surreprésentation par rapport au reste du territoire, des personnes âgées entre 25 et 44 ans** (59% contre 51% pour les autres territoires) **et une sous-représentation des moins de 25 ans** (14% contre 24% pour l'ensemble des autres territoires).

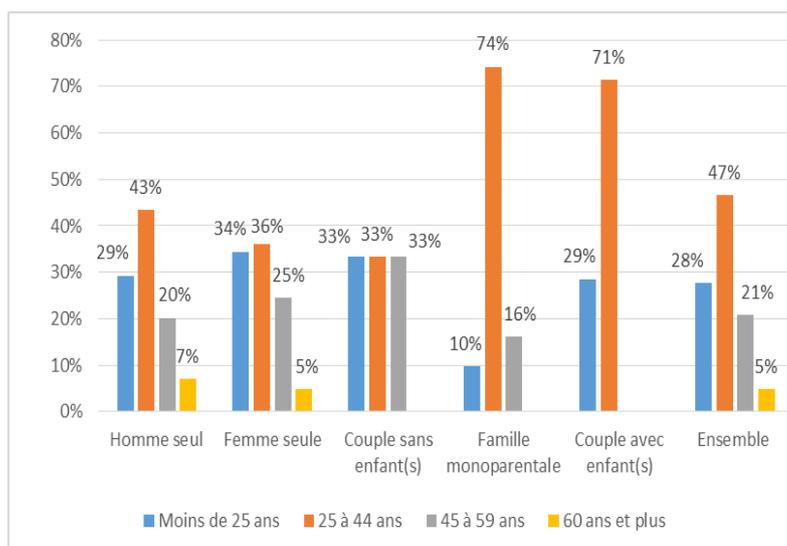
- **Une sous-représentation par rapport au reste du territoire, des moins de 25 ans chez les femmes et les hommes seules** (pour les femmes : 17% contre 29% pour le reste du territoire ; pour les hommes : 15% contre 26% pour l'ensemble des autres territoires).



Source : SIA049 (tableau Excel), 2016

Répartition de la demande selon la composition familiale des ménages et la tranche en 2016

– Arrondissement de résidence : Cholet



Source : SIA049 (tableau Excel), 2016

Parmi les demandeurs de l'arrondissement de Cholet, on observe :

- **Une part des moins de 25 ans très importante par rapport au reste du territoire** (28% contre 16% pour l'ensemble des autres territoires). **A contrario, les 25 à 44 ans sont sous-représentés.** Ils restent cependant la première catégorie d'âge (47 %).
- Comme à l'échelle du département, **les familles monoparentales sont concentrées dans la tranche d'âge des 25 à 44 ans** (74%)

Répartition de la demande selon la composition familiale des ménages et la tranche d'âge en 2016

– Arrondissement de résidence : Saumur

On peut noter sur le territoire de Saumur :

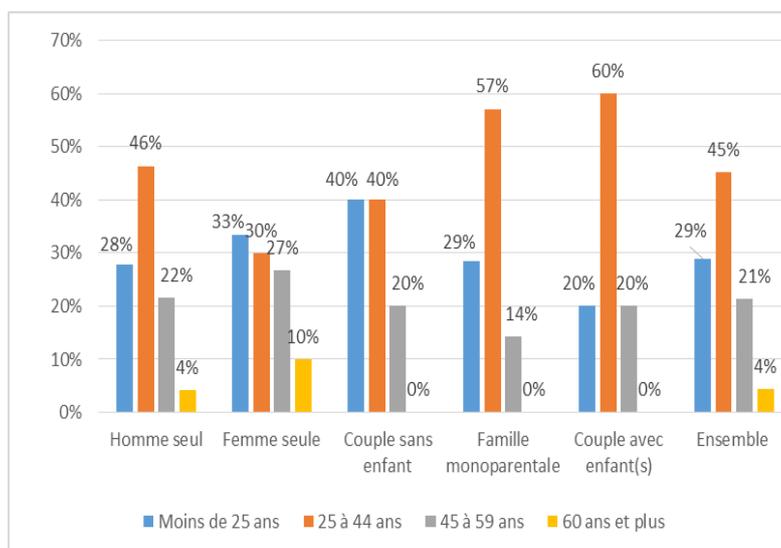
- **une répartition des âges pour l'ensemble des ménages quasi-identique à celle de Cholet. La surreprésentation des moins de 25 ans et la sous-représentation des 25 à 44 ans sont cependant plus marquées que sur Cholet**

- **La proportion des chefs de ménage de moins de 25 ans, pour les familles monoparentales est nettement supérieure à celle constatée pour les autres territoires**

(29 % contre 10% pour les autres territoires).

Il s'agit toutefois de prendre ce chiffre avec précaution au vu du faible nombre de familles monoparentales sur le saumurois (24 ménages).

Les demandeurs provenant des autres départements sont majoritairement âgés de 25 ans à 44 ans (68%). Pour les autres catégories d'âge : 12 % de moins de 25 ans, 14% de 55 à 59 ans et 6 % de plus de 60 ans.

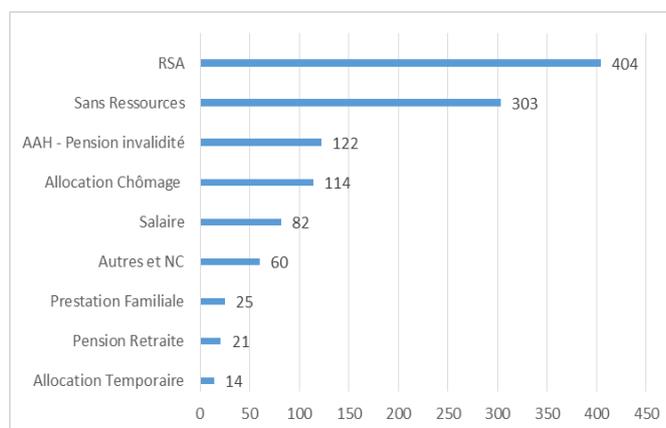


Source : SIA049 (tableau Excel), 2016

Ressource principale des ménages demandeurs

Répartition de la ressource principale des ménages demandeurs en 2016

La ressource principale des ménages demandeurs est le RSA (404 ménages, soit 35% des ménages contre 38% des ménages en 2015). On note également un nombre important des demandes de personnes sans ressources (303 ménages, soit 26%). Leur nombre reste, cependant, stable entre 2015 et 2016. Enfin, 17,2% des ménages ont comme ressource principale un salaire ou une allocation chômage.



Source : SIA049 (tableau Excel), 2016

Répartition des ressources principales selon l'âge des ménages demandeurs

	Moins de 25 ans	25 à 44 ans	45 à 59 ans	60 ans et plus	Ensemble
RSA	27 13,0%	283 44,2%	80 32,8%	14 26,4%	404 35,3%
Allocation Chômage	9 4,3%	73 11,4%	29 11,9%	3 5,7%	114 10,0%
AAH - Pension invalidité	10 4,8%	54 8,4%	51 20,9%	7 13,2%	122 10,7%
Salaire	15 7,2%	38 5,9%	27 11,1%	2 3,8%	82 7,2%
Prestation Familiale	2 1,0%	18 2,8%	5 2,0%	-	25 2,2%
Pension Retraite	-	-	2 0,8%	19 35,8%	21 1,8%
Allocation Temporaire	7 3,4%	7 1,1%	-	-	14 1,2%
Sans Ressources	125 60,1%	138 21,6%	36 14,8%	4 7,5%	303 26,5%
Autres et NC	13 6,3%	29 4,5%	14 5,7%	4 7,5%	60 5,2%
Ensemble	208 100%	640 100%	244 100%	53 100%	1145 100%

Source : SIA049 (tableau Excel), 2016

➤ **Plus de la moitié des ménages de -25 ans n'ont aucune ressource** (60,1%). Cette part a augmenté entre 2015 et 2016 (+4 points de %). La non-accessibilité au RSA peut être une des raisons expliquant la part de jeunes sans ressources.

➤ **Chez les 25-44 ans, la ressource principale est le RSA** (44,2%). On note toutefois que **21,6% de cette tranche d'âge ne dispose d'aucune ressource**, ce qui pose la question de l'accès au droit.

Chez les 45-59ans, la ressource principale est également le RSA (32,8%). On observe également une part significative de ménages bénéficiant de l'AAH ou de pension d'invalidité (20,9%). Cette part est proportionnellement plus importante que pour les autres catégories d'âge.

Enfin, la retraite apparaît pour les 60 ans et plus comme la première ressource principale (35,8%).

L'hébergement au moment de la demande

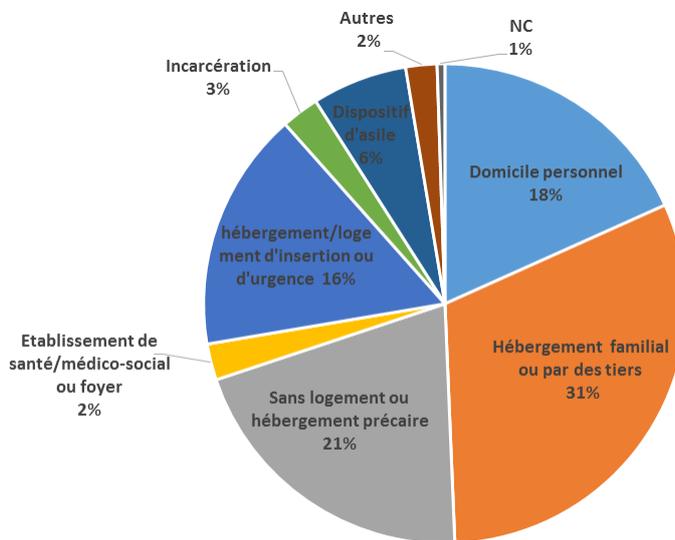
Comme en 2015, **près d'1/3 des ménages sont hébergés par leur famille ou un tiers** au moment de la demande.

La part des ménages disposant d'un logement personnel est en augmentation par rapport à 2015 (passage de 13% à 18%)

On constate également **une augmentation des demandes de personnes hébergées dans un dispositif d'asile** (passage de 3% à 6% entre 2015 et 2016).

La part des personnes sans logement se stabilise légèrement au-dessus des 20% après avoir fortement augmenté entre 2014 et 2015.

Répartition par type d'hébergement des ménages au moment de la demande en 2016



Source : SIA049 (tableau Excel), 2016

Répartition par type d'hébergement au moment de la demande selon l'arrondissement en 2016

Hébergement	Angers	Cholet	Saumur	Segré	Autre dép	Ensemble
Hébergement familial ou par des tiers	222 33%	67 33%	45 28%	3 21%	19 20%	356 31%
Sans logement ou hébergement précaire	167 25%	38 19%	18 11%	3 21%	9 9%	235 21%
hébergement/logement d'insertion ou d'urgence	92 14%	23 11%	48 30%	3 21%	19 20%	185 16%
Domicile personnel	115 17%	47 23%	28 18%	4 29%	15 16%	209 18%
Incarcération	16 2%	0 0%	0 0%	0 0%	13 14%	29 3%
Etablissement de santé/médico-social ou foyer	14 2%	4 2%	4 3%	1 7%	5 5%	28 2%
Dispositif d'asile	33 5%	12 6%	14 9%	0 0%	14 15%	73 6%
Autres et Non communiqué	16 3%	11 5%	2 1%	0 0%	1 1%	30 3%
Ensemble	675 100%	202 100%	159 100%	14 100%	95 100%	1145 100%

Source : SIA049 (tableau Excel), 2016 ○ : Valeurs d'études

Sur l'arrondissement d'Angers on observe comme en 2015, un part des ménages sans logement ou en hébergement précaire plus importante que pour les autres territoires (25% contre 21% pour l'ensemble des demandes).

L'arrondissement de Cholet est marqué par une surreprésentation des ménages ayant leur domicile propre (23% contre 18% pour l'ensemble des demandes).

Sur L'arrondissement de Saumur, les ménages en hébergement/logement

d'urgence ou d'insertion sont la catégorie de ménage la plus nombreuse (30% contre seulement 16% pour l'ensemble des demandes). **La part des ménages sans logement ou en hébergement précaire est par contre bien moindre** (11% contre 21% pour l'ensemble des demandes).

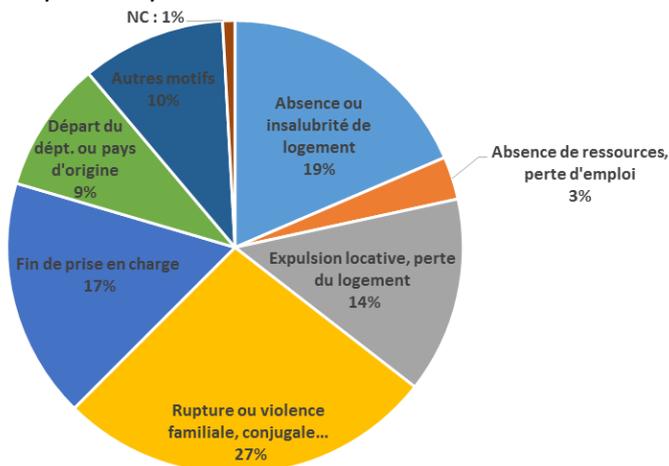
Parmi les demandeurs des autres départements, on observe un nombre important de demandeurs incarcérés (14%) et **demandeurs issus de dispositifs d'asile** (15%).

Les motifs de la demande d'hébergement

Note explicative

La fin de prise en charge regroupe les fins de séjours en hébergement d'insertion, des dispositifs demandeurs d'asile, de prison, d'établissement médical ou de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Répartition par motifs au moment de la demande en 2016



Source : SIA049 (tableau Excel), 2016

La répartition des motifs évolue peu par rapport à 2015. Le principal motif de demande d'hébergement est toujours la rupture / violence familiale, conjugale... pour 27% des cas. Les principaux autres motifs sont l'absence ou l'insalubrité de logement (19%) la fin de prise en charge (17%) et l'expulsion locative / perte de logement (14%).

Répartition des motifs des demandes d'hébergement d'insertion selon l'arrondissement en 2016

Sur l'arrondissement d'Angers on observe proportionnellement plus de demandes ayant pour motif l'absence ou l'insalubrité du logement (23% contre 19% pour l'ensemble des demandes). C'est également le cas pour le motif départ du département ou du pays d'origine (13% contre 9% pour l'ensemble des demandes).

Les arrondissements de Cholet et de Saumur sont marqués par une part importante du motif rupture ou violence familiale, conjugale... (respectivement 38% et 37%).

Motif de la demande	Angers	Cholet	Saumur	Segré	Autre dép	Ensemble
Absence ou insalubrité de logement	154 23%	38 19%	19 12%	1 7%	0 0%	212 19%
Absence de ressources, perte d'emploi	18 3%	8 4%	6 4%	0 0%	3 3%	35 3%
Expulsion locative, perte du logement	103 15%	25 12%	22 14%	3 21%	6 7%	160 14%
Rupture ou violence familiale, conjugale...	141 21%	77 38%	59 37%	3 21%	26 29%	308 27%
Fin de prise en charge	101 15%	28 14%	28 18%	2 14%	35 39%	196 17%
Départ du dépt. ou pays d'origine	89 13%	6 3%	8 5%	1 7%	3 3%	107 9%
Autres motifs et Non communiqué	69 10%	20 10%	17 11%	4 29%	15 18%	127 11%
Ensemble	675 100%	202 100%	159 100%	14 100%	95 100%	1145 100%

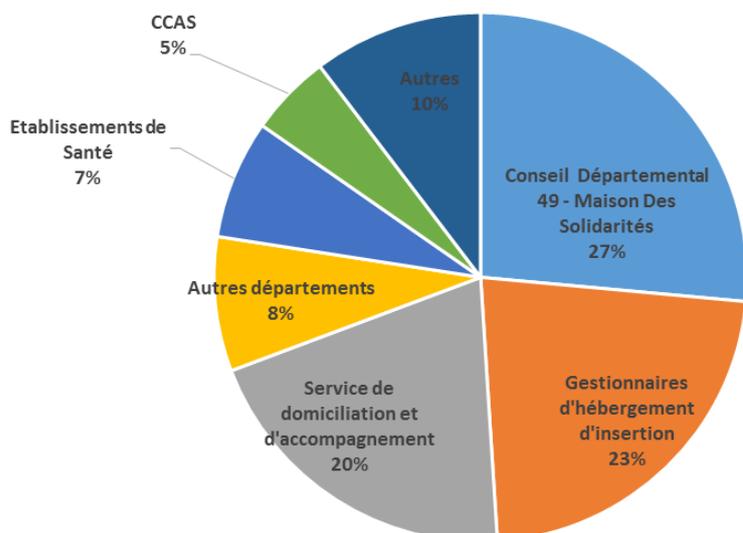
Source : SIA049 (tableau Excel), 2016 ○ : Valeurs d'études

On note également sur le Saumurois, une part plus faible que sur les autres territoires des demandes pour le motif absence ou insalubrité du logement (12% contre 19% pour l'ensemble des demandes).

Enfin pour les demandes provenant d'autres départements, le motif fin de prises en charge occupe un part significative (39% alors que pour les autres territoires ce motif ne dépasse pas les 18%).

Les prescripteurs

Répartition des demandes d'hébergement d'insertion par prescripteurs en 2016



Source : SIAO49 (tableau Excel), 2016

Les 3 premiers prescripteurs représentent près de 70% des demandes. Il s'agit

➤ du **Conseil Départemental via les Maisons des Solidarités** (27% des ménages demandeurs).

➤ des **gestionnaires d'hébergement d'insertion** pour 23% des demandes.

➤ des **services de domiciliation et d'accompagnement**, principalement le SAAS et le CAO CAVA Foyer (20%).

Evolution des demandes d'hébergement d'insertion par prescripteurs entre 2015 et 2016

Type de prescripteurs	2016	2015	Evolution
Conseil Départemental 49 - Maison Des Solidarités	303	274	10,6%
Gestionnaires d'hébergement d'insertion	258	196	31,6%
Service de domiciliation et d'accompagnement	232	268	-13,4%
Autres départements	94	64	46,9%
CCAS	57	57	0,0%
Etablissements de Santé	83	93	-10,8%
Autres	41	90	-54,4%
Mission Locale	38	52	-26,9%
Dispositifs réfugiés/demandeurs d'asile	23	14	64,3%
Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP)	16	36	-55,6%
Ensemble	1145	1144	0,1%

Source : SIAO49 (tableau Excel), 2015 et 2016

On observe une **augmentation significative des demandes enregistrées par les gestionnaires d'hébergements** (+32%). Pour les deux autres principaux prescripteurs les évolutions sont moins marquées (+11% pour le Conseil Départemental 49 et -13% pour les services de domiciliation et d'accompagnement).

Après avoir augmenté en 2015, **les demandes émanant des Missions Locales et des Etablissements de santé et du SPIP diminuent** les (respectivement -27%, -11% et -56%).

Enfin, on note une augmentation significative des demandes émanant d'autres départements (+47%).

L'instruction des demandes auprès du SIAO

En 2016, le SIAO a reçu **1145 demandes** et en a instruit **1276** (contre 1268 en 2015). La différence s'explique par les délais entre la réception et l'instruction des dossiers : certaines demandes reçues fin 2015 ont été instruites en 2016 et certaines reçues en 2016 le seront sur début 2017.

➔ 77 cellules d'instruction et 24 Commissions Partenariales d'Orientation

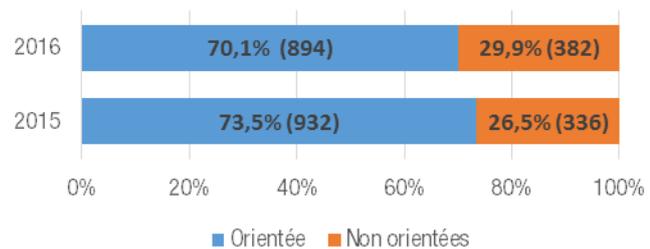
Rappel

L'instruction des demandes se fait selon deux modalités : la Cellule d'Instruction (CI) qui se réunit deux fois par semaine et la Commission Partenariale d'Orientation (CPO) composée de différents partenaires qui se tient tous les quinze jours.

Par ailleurs, sur les 1276 demandes instruites, **129 demandes** (contre 174 en 2015) ont fait l'objet d'un réexamen pour divers motifs notamment, évolution/modification de la situation du ménage demandeur, refus structure, élargissement de la demande...

Sur les 1276 ménages représentant 2041 personnes, **894 ont été orientés vers un dispositif SIAO (soit 70%)** et 382 n'ont pas été orientés vers un dispositif SIAO pour diverses raisons (voir détail p27). On peut noter une baisse de la part des demandes orientées vers un dispositif SIAO en 2016 par rapport à 2015. Elle se rapproche de celle de 2014.

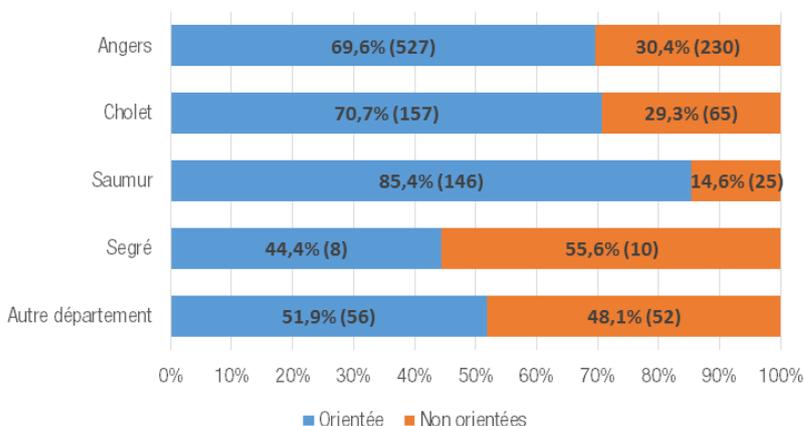
Demandes instruites : comparaison entre 2015 et 2016



Source : SIAO49 (tableau Excel), 2015 et 2016

Les autres dossiers ont été orientés vers du logement autonome ou vers des dispositifs non gérés par le SIAO (type TEMPO).

Demandes instruites en 2016 par arrondissements de résidence



Source Excel : SIAO49, 2015 Source : SIAO49 (tableau Excel), 2016

Comme en 2015, on peut noter **une forte proportion de demandes orientées vers un dispositif SIAO dans l'arrondissement de Saumur** (85% en 2016 et déjà 82% en 2015).

A l'inverse, sur l'arrondissement de Segré et pour les autres départements, la part des demandes non orientées vers un dispositif SIAO est très importante. L'absence de dispositifs adaptés et/ou de liens avec le département est une des raisons expliquant ces non orientations.

Les ménages orientés

Evolution des orientations par dispositifs entre 2014 et 2016

	Nombre d'orientations			Part des orientations		
	2016	2015	2014	2016	2015	2014
CHRS Insertion	228	255	191	25,5%	27,4%	24,2%
CHRS Stabilisation	105	141	125	11,7%	15,1%	15,8%
Bas seuil	26	28	21	2,9%	3%	2,7%
Dispositifs réfugiés	49	51	73	5,5%	5,5%	9,3%
ALT	125	121	106	14%	13,0%	13,4%
Pension de famille	48	52	51	5,4%	5,6%	6,5%
Résidence Accueil	47	42	40	5,3%	4,5%	5,1%
Résidence Sociale	111	109	31	12,4%	11,7%	3,9%
Sous-location / IML	144	131	151	16,1%	14,1%	19,1%
FJT	1	0	0	0,1%	0%	0%
Autre	10	2	0	1,1%	0,2%	0%
Ensemble	894	932	789	100%	100%	100%

Source : SIAO49 (tableau Excel), 2015 et 2016

Après avoir augmenté en 2015, **la part des orientations en CHRS insertion diminue**. Ce dispositif reste, néanmoins le premier dispositif vers lequel les ménages sont orientés (1/4 des ménages). **Le nombre d'orientation en CHRS stabilisation diminue fortement** (36 orientations en moins). Sa part dans l'ensemble des orientations n'est plus que de 11,7%, contre plus de 15% en 2014 et 2015. La diminution constatée pour le CHRS (stabilisation et insertion) peut trouver une raison dans la baisse significative des publics de moins de 25 ans dans les demandes d'insertion faites au SIAO en 2016.

L'ALT, les Résidences Accueil, les Pension de famille et le Bas-seuil restent relativement stables depuis 2014.

Les orientations vers des dispositifs réfugiés se stabilisent en 2016 (5,5% de la part des orientations) après avoir fortement chuté en 2015 (-22 orientations entre 2014 et 2015 malgré la hausse des orientations).

Après une forte augmentation entre 2014 et 2015, **les orientations vers les résidences sociales se stabilisent en 2016** (autour de 12%) Pour rappel, en 2015, un protocole avait été mis en place afin de prioriser les demandes orientées vers ADOMA. Ce qui explique l'augmentation très importante des orientations vers les résidences sociales.

Enfin, **les orientations vers la sous-location sont plus nombreuses qu'en 2015** (+13 orientations malgré la baisse globale des orientations). Le dispositif redevient le deuxième dispositif en nombre d'orientation. Sa part dans les orientations reste cependant inférieure à son niveau de 2014 (16,1% contre 19,1%).

Répartition des orientations par dispositifs selon l'arrondissement de résidence en 2016

Dispositifs	Angers	Cholet	Saumur	Segré	Autre départ	Ensemble
CHRS Insertion	99 19%	66 42%	41 28%	3 38%	19 34%	228 26%
CHRS Stabilisation	60 11%	11 7%	24 16%	0 0%	10 18%	105 12%
Bas seuil	15 3%	0 0%	10 7%	0 0%	1 2%	26 3%
Dispositifs réfugiés	38 7%	1 1%	6 4%	0 0%	4 7%	49 5%
ALT	73 14%	14 9%	36 25%	0 0%	2 4%	125 14%
Pension de famille	21 4%	15 10%	7 5%	2 25%	3 5%	48 5%
Résidence Accueil	22 4%	11 7%	11 8%	0 0%	3 5%	47 5%
Résidence Sociale	83 16%	17 11%	1 1%	0 0%	10 18%	111 12%
Sous-location / IML	115 22%	14 9%	10 7%	3 38%	2 4%	144 16%
FJT	1 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	1 0%
Autre	0 0%	8 5%	0 0%	0 0%	2 4%	10 1%
Ensemble	527 100%	157 100%	146 100%	8 100%	56 100%	894 100%

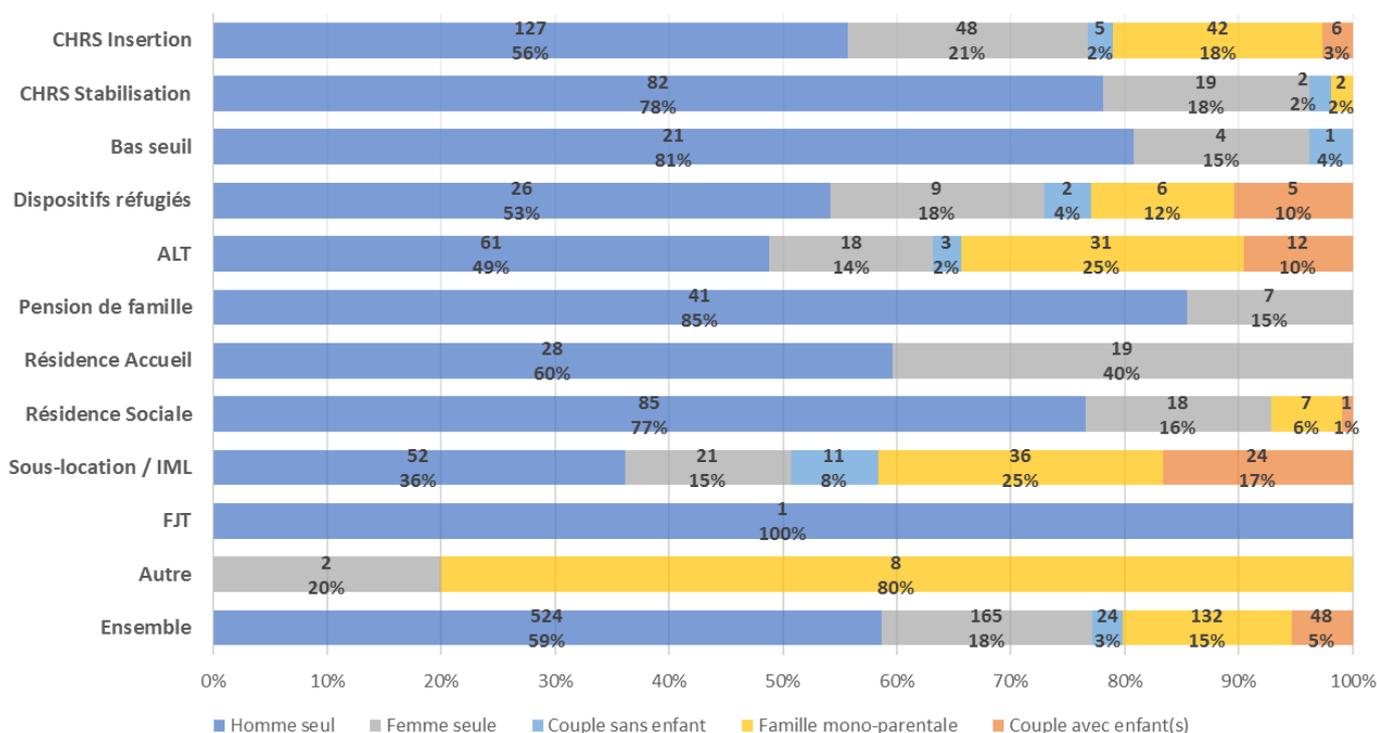
Source : SIA049 (tableau Excel), 2016  : Valeurs d'études

Sur l'arrondissement d'Angers, les orientations en Sous-location/IML représentent la part la plus importante des orientations (22%). On notera également que **les orientations en CHRS Insertion sont bien moins fréquentes que pour les autres territoires** (19% contre 35% pour l'ensemble des autres territoires). Cela peut s'expliquer, pour partie, par une offre d'hébergement plus diversifiée que sur les autres territoires.

Comme en 2015, **sur l'arrondissement de Cholet la part des orientations en CHRS Insertion est très importante (42%).** Pour ceux qui résident ailleurs, le dispositif CHRS Insertion représente également une part significative des orientations, mais de manière moins marquée que sur l'Arrondissement de Cholet (34% d'orientation CHRS Insertion pour les ménages provenant d'autres départements).

Les ménages résidant dans **l'arrondissement de Saumur sont le plus souvent orientés vers du logement temporaire (25%).** A l'inverse, les orientations en résidence sociale et en sous-location sont très faibles. Cela peut s'expliquer par une offre plus limitée (absence de résidence sociale sur le territoire par exemple).

Répartition des orientations par dispositifs selon la composition familiale en 2016



Source : SIAO49 (tableau Excel), 2016

➤ Comme nous l'avons vu précédemment, les hommes seuls occupent une part significative dans les demandes faites au SIAO (53% des demandes en 2016). Pour les personnes orientées, la part des ménages composées d'hommes seuls est encore plus importante (59% de l'ensemble des orientations). **La part des orientations d'hommes seuls est particulièrement importante sur les dispositifs CHRS Stabilisation, de Bas Seuil, les pensions de famille et les résidences sociales.**

➤ **Les femmes seules sont surreprésentées, au vu de leur poids total, dans les orientations en CHRS insertion et résidences d'accueils. Elles sont par contre, peu orientées vers les pensions de famille** en rapport avec les hommes seuls (85% d'hommes seuls contre seulement 15% de femmes seuls)

➤ **Les orientations de couples avec ou sans enfants**, qui représentent une faible part des orientations (8%), **se concentrent sur la sous location/IML** (près de 50% des orientations de couples avec ou sans enfants sont faites vers ce dispositif). Ces ménages sont également orientés vers de l'ALT (20% des orientations de couples avec ou sans enfants).

➤ **La première orientation des familles monoparentales est le CHRS insertion.** Cependant, ce n'est pas dans ce dispositif qu'elles sont surreprésentées au vu de leur poids total. En effet, **pour l'ALT et la sous-location les familles monoparentales représentent 25% des orientations** (contre 15% pour l'ensemble des orientations).

Répartition des orientations par dispositifs selon la composition familiale et l'arrondissement de résidence en 2016 – Tableau synthétique

Dispositifs	Composition familiale	Arrondissement de résidence				Ensemble
		Angers	Cholet	Saumur	Segré et autres dpts	
CHRS Insertion	Personnes seules	68	58	37	12	175
	Familles	31	8	4	10	53
	Ensemble	99	66	41	22	228
CHRS Stabilisation	Personnes seules	59	8	24	10	101
	Familles	1	3	0	0	4
	Ensemble	60	11	24	10	105
Bas seuil	Personnes seules	15	0	10	0	25
	Familles	0	0	0	1	1
	Ensemble	15	0	10	1	26
Dispositifs réfugiés	Personnes seules	27	0	5	3	35
	Familles	11	1	1	1	14
	Ensemble	38	1	6	4	49
ALT	Personnes seules	45	10	23	1	79
	Familles	28	4	13	1	46
	Ensemble	73	14	36	2	125
Pension de famille	Personnes seules	21	15	7	5	48
	Familles	0	0	0	0	0
	Ensemble	21	15	7	5	48
Résidence Accueil	Personnes seules	22	11	11	3	47
	Familles	0	0	0	0	0
	Ensemble	22	11	11	3	47
Résidence Sociale	Personnes seules	78	17	0	8	103
	Familles	5	0	1	2	8
	Ensemble	83	17	1	10	111
Sous-location / IML	Personnes seules	53	10	7	3	73
	Familles	62	4	3	2	71
	Ensemble	115	14	10	5	144
FJT	Personnes seules	1	0	0	0	1
	Familles	0	0	0	0	0
	Ensemble	1	0	0	0	1
Autres	Personnes seules	0	2	0	0	2
	Familles	0	6	0	2	8
	Ensemble	0	8	0	2	10
Ensemble	Personnes seules	389	131	124	45	689
	Familles	138	26	22	19	205
	Ensemble	527	157	146	64	894

Source : SIA049 (tableau Excel), 2016

Note : Personnes seules : hommes seuls et femmes seuls ;

Familles : couples avec ou sans enfants, famille monoparentale

Les ménages non orientés vers le SIAO

Sur les 1276 demandes instruites en 2016, **382 n'ont pas été orientées vers un dispositif du SIAO**.

Elles représentent **29,1% des demandes instruites** (en augmentation par rapport à 2014 et 2015).

Ainsi au 31/12/2016,

➤ 50 demandes sont à actualiser,

➤ 46 ont trouvé une autre solution, principalement motivé par l'accès au logement autonome des demandeurs (28 demandes).

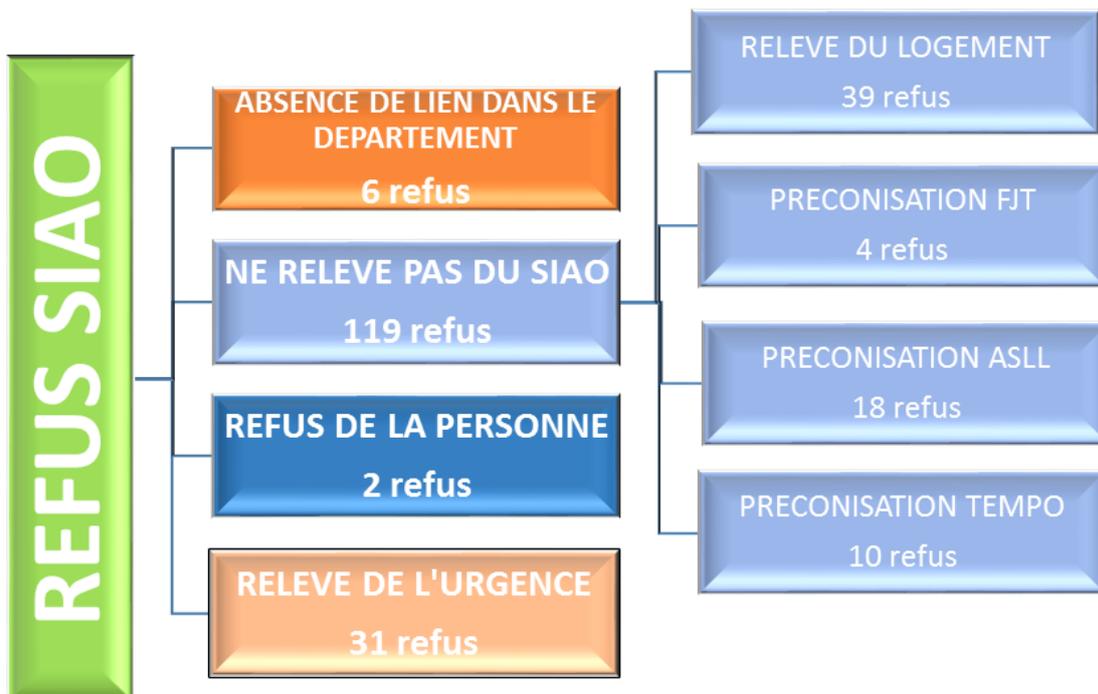
➤ 89 ont été classées, principalement au motif d'être sans nouvelles du demandeur (63 demandes) et par l'annulation de la demande par le demandeur lui-même (17 demandes)

➤ 16 demandes sont entrées en direct dans les structures, majoritairement des demandes de passage de l'urgence à l'insertion.

➤ 19 demandes complexes sont renvoyées en CPO

... et 162 ont fait l'objet d'un refus pour divers motifs : relève de l'urgence, relève du logement autonome, absence de lien dans le département. On peut noter une augmentation importante du nombre de refus : 35 refus de plus entre 2015 et 2016.

Les Motifs de Refus en 2016 :



Source : SIAO49 (tableau Excel), 2016

La liste d'attente au 01/02/2017

Note explicative

La liste d'attente correspond au nombre de ménages orientés par le SIAO et en attente d'une entrée dans un dispositif au 01 février de l'année étudiée. Le délai d'attente indique le temps écoulé entre la date d'orientation du ménage et le 01 février 2017.

Une valeur médiane est une valeur pour laquelle la moitié des valeurs est supérieure et l'autre moitié est inférieure. Contrairement à la moyenne, la médiane permet d'atténuer les valeurs extrêmes.

Ménage en Liste d'attente au 01/02/2017

Nature des dispositifs	Nbre de ménages en attente au 01/02/2017	Délai médian d'attente (en jours) au 01/02/2017
CHRS Insertion	89	162
CHRS Stabilisation	24	121,5
Bas Seuil	16	328
Dispositifs réfugiés	6	106
ALT	49	106
Pension de famille	29	115
Résidence Accueil	38	238
Résidence Sociale	70	106
Autre	23	79
IML/Sous-Location	64	102
Ensemble	408	142

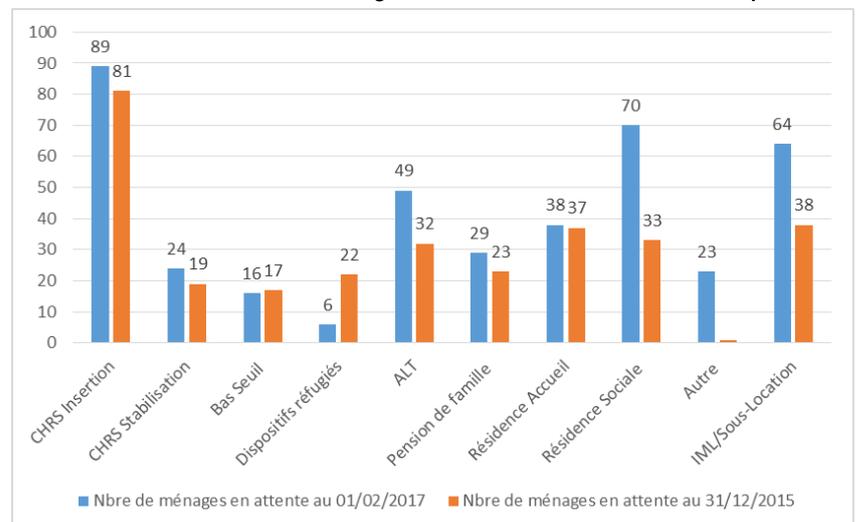
Source : SIAO49 (tableau Excel), 2016

Au 01/02/2017 408 ménages (représentant 618 personnes) sont en liste d'attente depuis 142 jours (délai médian). Le délai médian d'attente a fortement augmenté par rapport à 2015 (+65 jours). Seul le dispositif pension de famille ne rencontre pas d'augmentation entre 2015 et 2016.

Le délai d'attente le plus long est sur le Bas Seuil. Les ménages attendent une place depuis près d'un an (328 jours en délai médian).

On peut noter une forte **augmentation du nombre de ménages en liste d'attente pour l'ALT** (+17 ménages), **pour la résidence sociale** (+37 ménages) **et pour la sous-location** (+26 ménages). Pour les autres dispositifs la liste d'attente reste relativement stable, et **diminue même fortement pour les dispositifs réfugiés**.

Evolution du nombre de ménage en liste d'attente selon le dispositif



Source : SIAO49 (tableau Excel), 2015, 2016, 2017

Les ménages entrés

Répartition des ménages intégrés par dispositifs et selon l'arrondissement en 2016

473 ménages ont intégré un dispositif d'hébergement d'insertion en 2016 soit 743 personnes. Ils étaient 443 en 2015.

Les principaux dispositifs intégrés par les ménages sont les CHRS Insertion (118 ménages), l'IML/sous-location (73 ménages), les CHRS Stabilisation (63 ménages) et les Résidences Sociales (62 ménages).

Les ménages ayant intégrés une structure de **l'arrondissement d'Angers sont proportionnellement moins souvent entrés en CHRS et plus souvent dans un dispositif réfugié** (dispositif n'existant que sur Angers), **en IML/Sous-location** (l'agglomération angevine présentant le parc le plus développé) **et en Résidence Sociale**.

Dispositif	Angers	Cholet	Saumur	Segré	Ensemble
ALT	26	3	27	0	56
	10%	3%	25%	0%	12%
Bas seuil	5	0	6	0	11
	2%	0%	6%	0%	2%
CHRS Insertion	46	50	22	0	118
	17%	55%	21%	0%	25%
CHRS Stabilisation	33	6	24	0	63
	12%	7%	23%	0%	13%
Dispositifs réfugiés	30	0	0	0	30
	11%	0%	0%	0%	6%
Pension de famille	12	4	4	4	24
	4%	4%	4%	100%	5%
Résidence Accueil	3	6	17	0	26
	1%	7%	16%	0%	5%
Résidence Sociale	52	10	0	0	62
	19%	11%	0%	0%	13%
Autre	0	7	0	0	7
	0%	8%	0%	0%	1%
Sous-location / IML	65	5	6	0	76
	24%	5%	6%	0%	16%
Ensemble	272	91	106	4	473
	100%	100%	100%	100%	100%

Source : SIAO49 (tableau Excel), 2016

Sur **l'arrondissement de Cholet les ménages sont majoritairement entrés en CHRS Insertion** (55%). Cette part est fortement supérieure à celle de l'intégration en CHRS Insertion des autres territoires (18%).

Sur **l'arrondissement de Saumur, les ménages intégrés sont proportionnellement plus nombreux en ALT, en CHRS Stabilisation et en Résidence Accueil. On peut également noter l'absence d'intégration en résidence sociale** (dispositif absent sur le saumurois).

Sur **l'arrondissement de Segré, la Pension de Famille** représente l'ensemble des intégrations (4).

Evolution des ménages intégrés par arrondissement entre 2015 et 2016

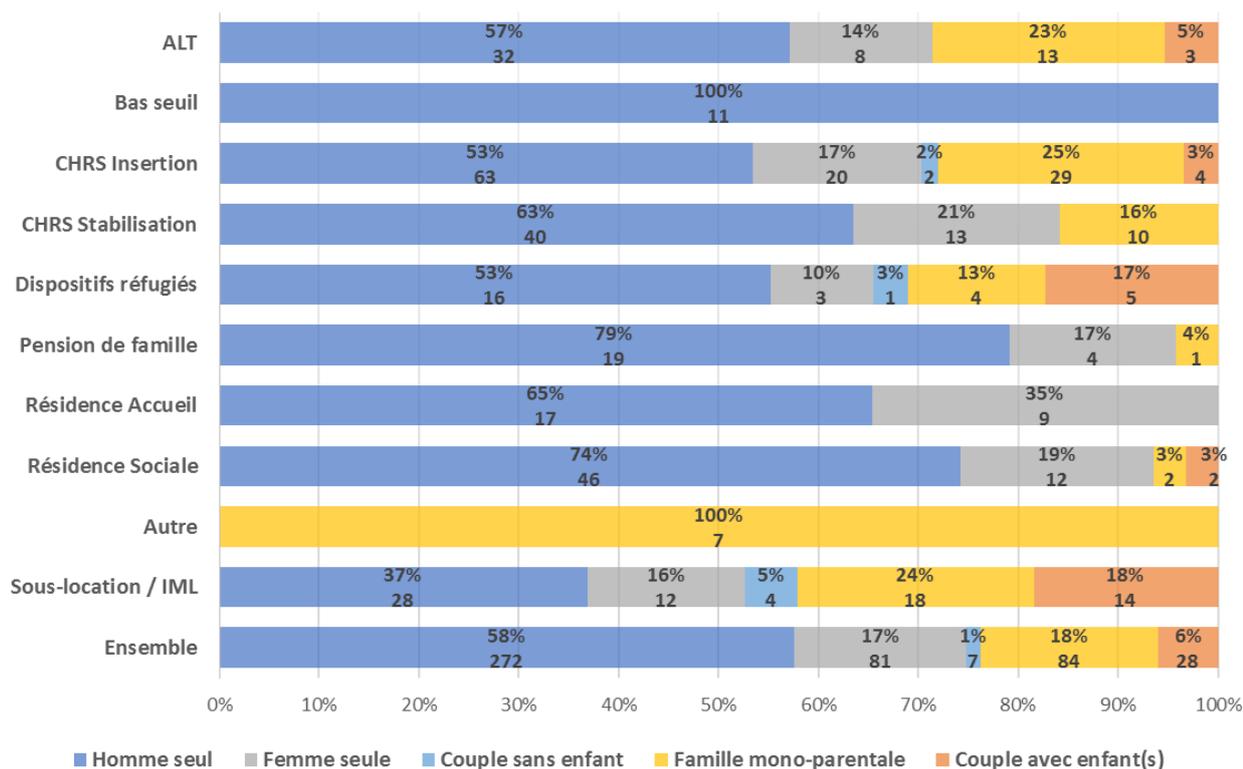
Arrondissement	2016		2015	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Angers	272	57,5%	253	57,1%
Cholet	91	19,2%	79	17,8%
Saumur	106	22,4%	106	23,9%
Segré	4	0,8%	5	1,1%
Ensemble	473	100%	443	100%

Source : SIAO49 (tableau Excel), 2015 et 2016

Le nombre d'entrée des ménages dans un dispositif a augmenté sur le département entre 2015 et 2016 (+30 ménages, soit une augmentation de +7%). **Les intégrations ont augmenté** sur l'arrondissement de Cholet et d'Angers (stagnation sur les autres territoires).

Entre 2015 et 2016, **l'arrondissement de Cholet se rapproche de celui de Saumur concernant le nombre d'intégration. L'arrondissement d'Angers reste toujours nettement majoritaire** (autour des 57%).

Répartition des entrées par dispositif selon la composition familiale en 2016



Source : SIAO49 (tableau Excel), 2016

➤ C'est dans le dispositif sous-location / IML que l'on retrouve la part d'entrées de ménages seuls la plus faible (53% pour les femmes et les hommes confondus). On peut d'ailleurs noter que les entrées des couples avec et sans enfants sont concentrées sur ce dispositif (19 ménages sur 35).

➤ L'ensemble des ménages entrés en Bas Seuil sont des hommes seuls (11 entrées), ce qui peut s'expliquer par les critères d'entrées pour le Bas seuil.

➤ La part des personnes seules est plus importante en CHRS stabilisation qu'en CHRS insertion. Sur ce dernier dispositif on retrouve également un part proportionnellement plus importante de famille monoparentale (25%).

Les délais d'attente avant intégration

Le délai d'attente médian entre la réception du dossier et l'intégration dans une structure est de 89,5 jours pour les ménages intégrés en 2016 avec des variations notables selon le dispositif.

Ainsi, en CHRS Stabilisation le délai d'attente n'est que de jours 22 jours tandis que pour la Pension de Famille il atteint 212 jours.

Délais médian d'attente (en jours) des ménages intégrés en 2016 par arrondissement et par dispositif

Dispositifs	Angers	Cholet	Saumur	Ensemble
CHRS Insertion	106,5	68	48	69
CHRS Stabilisation	50	13	12	22
Bas seuil	259	-	90	113
ALT	91	24	50	63,5
Pension de famille	242,5	74,5	420	212
Résidence Accueil	224	240,5	136	167
Résidence Sociale	120	42,5	-	112,5
Sous-location / IML	89,5	181	43,5	86,5
Ensemble	116	69	48	89,5

 Nbre de ménages intégrés inférieur à 10 : délai à prendre avec précaution

Source : SIA049 (tableau Excel), 2016

On note de forte différence entre les arrondissements. Le délai le plus court est observé sur l'arrondissement de Saumur : 48 jours en délai médian.

Sur l'arrondissement d'Angers, le délai d'attente pour l'ensemble des dispositifs est bien plus long : un peu moins de 4 mois. Tandis que, **sur Cholet, il se situe entre les deux : 69 jours.**

On peut noter un délai pour les ménages intégrés supérieur à 100 jours pour quatre dispositifs : Résidence Sociale (112,5 jours), Bas Seuil (113 jours) Résidence Accueil (167 jours) et Pension de Famille (212 jours).

Pour le CHRS insertion, les Résidences Sociales, l'ALT et le CHRS Stabilisation le délai sur l'arrondissement d'Angers est nettement plus long que sur les autres territoires. A titre d'exemple, on peut observer que sur l'Arrondissement de Cholet, on intègre une résidence sociale près de 80 jours plus tôt qu'à Angers.

Pour les autres dispositifs, il apparait difficile d'établir des comparaisons au vu du faible nombre de ménages intégrés (moins de 10).

De l'orientation à l'entrée

Nombre d'orientations et d'entrées par arrondissement (de résidences pour les orientations et de la structure intégrée pour les entrées) selon le dispositif et la composition des ménages en 2016

DISPOSITIF	ANGERS		CHOLET		SAUMUR		SEGRE		AUTRE DPT Orientations	Ensemble	
	Orientations	Entrées	Orientations	Entrées	Orientations	Entrées	Orientations	Entrées		Orientations	Entrées
CHRS Insertion	99	46	66	50	41	22	3	0	19	228	118
Homme seul	61	18	31	27	27	18	1	0	7	127	63
Femme seule	7	5	27	13	10	2	0	0	4	48	20
Couple sans enfant	2	0	0	0	3	2	0	0	0	5	2
Famille monoparentale	26	19	6	10	1	0	2	0	7	42	29
Couple avec enfant(s)	3	4	2	0	0	0	0	0	1	6	4
CHRS Stabilisation	60	33	11	6	24	21	0	0	10	105	63
Homme seul	49	18	3	1	21	2	0	0	9	82	40
Femme seule	10	7	5	4	3	0	0	0	1	19	13
Couple sans enfant	1	0	1	0	0	0	0	0	0	2	0
Famille monoparentale	0	8	2	1	0	1	0	0	0	2	10
Bas Seuil	15	5	0	0	10	6	0	0	1	26	11
Homme seul	12	5	0	0	9	6	0	0	0	21	11
Femme seule	3	0	0	0	1	0	0	0	0	4	0
Couple sans enfant	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0
Dispositif réfugié	38	30	1	0	6	0	0	0	4	49	30
Homme seul	18	16	0	0	5	0	0	0	3	26	16
Femme seule	9	3	0	0	0	0	0	0	0	9	3
Couple sans enfant	2	1	0	0	0	0	0	0	0	2	1
Famille monoparentale	6	4	0	0	0	0	0	0	0	6	4
Couple avec enfant(s)	3	5	1	0	0	0	0	0	1	5	5
Groupe adultes avec ou sans enfant	0	1	0	0	1	0	0	0	0	1	1
ALT	73	26	14	3	36	27	0	0	2	125	56
Homme seul	36	17	8	1	17	14	0	0	0	61	32
Femme seule	9	2	2	0	6	6	0	0	1	18	8
Couple sans enfant	3	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0
Famille monoparentale	15	5	3	2	12	6	0	0	1	31	13
Couple avec enfant(s)	10	2	1	0	1	1	0	0	0	12	3
Pension de Famille	21	12	15	4	7	4	2	4	3	48	24
Homme seul	17	10	14	4	5	3	2	3	3	41	20
Femme seule	4	2	1	0	2	1	0	1	0	7	4
Résidence Accueil	22	3	11	6	11	17	0	0	3	47	26
Homme seul	16	3	5	3	5	11	0	0	2	28	17
Femme seule	6	0	6	3	6	6	0	0	1	19	9
Résidence Sociale	83	52	17	10	1	0	0	0	10	111	62
Homme seul	65	37	13	9	0	0	0	0	7	85	46
Femme seule	13	11	4	1	0	0	0	0	1	18	12
Famille monoparentale	4	2	0	0	1	0	0	0	2	7	2
Couple avec enfant(s)	1	2	0	0	0	0	0	0	0	1	2
Sous-location/IML	115	65	14	5	10	6	3	0	2	144	76
Homme seul	37	22	7	3	6	3	0	0	2	52	28
Femme seule	16	11	3	1	1	0	1	0	0	21	12
Couple sans enfant	9	4	2	0	0	0	0	0	0	11	4
Famille monoparentale	31	15	2	1	2	2	1	0	0	36	18
Couple avec enfant(s)	22	13	0	0	1	1	1	0	0	24	14
Autre	0	0	8	7	0	0	0	0	2	10	7
Femme seule	0	0	2	0	0	0	0	0	0	2	0
Famille monoparentale	0	0	6	7	0	0	0	0	2	8	7
FJT	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0
Homme seul	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0
Total général	527	272	157	91	146	106	8	4	56	894	473
Homme seul	312	146	81	48	95	76	3	3	33	524	272
Femme seule	77	41	50	22	29	17	1	1	8	165	81
Couple sans enfant	17	5	3	0	3	2	0	0	1	24	7
Famille monoparentale	82	53	19	21	16	9	3	0	12	132	83
Groupe adultes avec ou sans enfant	0	1	0	0	1	0	0	0	0	1	1
Couple avec enfant(s)	39	26	4	0	2	2	1	0	2	48	28

■ : Nombre d'entrées ≤ à 50% du nombre d'orientations ■ : Nombre d'entrées ≥ à 50% du nombre d'orientations

Valeurs d'études : ○

Source Excel : SIA049 (tableau Excel), 2016

Les dispositifs d'hébergement d'insertion du SIAO ont une capacité d'absorption de 52,9% des ménages orientés en 2016. Cela signifie que le nombre d'entrées correspond à 52,9% des ménages s'étant vu proposer une orientation en 2016. Si l'on compare par rapport à 2015, **la capacité d'absorption augmente** (passe de 47,5% à 52,9%). En effet, on constate, en parallèle, une baisse des orientations et une hausse des entrées dans un dispositif (+30 entrées).

➤ Si l'on observe par territoire, on note que **sur l'arrondissement de Saumur, la capacité d'absorption est nettement plus importante que pour les autres territoires** (72,6 % contre 58% pour l'arrondissement de Cholet et 51,6% pour celui d'Angers).

➤ Si l'on observe par dispositif, on constate que deux dispositifs ont **une capacité d'absorption faible : le Bas seuil (42,3%) et l'ALT (44,8%)**. Pour les autres dispositifs elle est supérieure à 50%.

➤ En croisant territoire et dispositif, on note que sur l'arrondissement de Saumur la capacité d'absorption est supérieur à 50% (hormis pour les dispositifs réfugiés et les résidences sociales du fait de l'absence de dispositifs sur le territoire). A contrario, sur l'arrondissement de Cholet la capacité d'absorption de l'ALT, de la Pension de Famille est de la Sous-Location est très nettement inférieur à 50% (28%). Cette faible capacité d'absorption peut s'expliquer par l'attente de certains ménages de l'ouverture de la nouvelle pension de famille à Beaupreau en 2017. On notera toutefois sur cet arrondissement, une très forte capacité d'absorption pour les CHRS insertion (75,8%). Enfin, sur l'arrondissement d'Angers, la capacité d'absorption du CHRS (stabilisation et insertion) est faible : 46% (elle chute même à 36% pour les hommes seuls).

Note explicative

- 1- La capacité d'absorption nous permet d'évaluer la capacité du réseau SIAO à absorber les orientations sur une période donnée selon le territoire, les dispositifs et les compositions familiales.
- 2- On retrouve dans le tableau des cas où le nombre de entrées est supérieur aux nombres d'orientations. Cela peut s'expliquer par des entrées faisant suite à des orientations de 2015 ou des orientations vers des dispositifs SIAO de ménages résidants sur d'autres départements.

Les ménages sortis

338 ménages sortis en 2016 (22 de moins qu'en 2015), soit 499 personnes.

Répartition des ménages sortis par dispositif et selon l'arrondissement de la structure d'hébergement en 2016

Dispositif	Arrondissement intégré				Ensemble
	Angers	Cholet	Saumur	Segré	
CHRS Insertion	33 19%	42 58%	24 28%	0 0%	99 29%
CHRS Stabilisation	33 19%	7 10%	29 34%	0 0%	69 20%
Bas seuil	3 2%	5 7%	0 0%	0 0%	8 2%
Dispositifs réfugiés	25 14%	0 0%	0 0%	0 0%	25 7%
ALT	19 11%	5 7%	24 28%	0 0%	48 14%
Pension de famille	7 4%	6 8%	3 4%	5 83%	21 6%
Résidence Accueil	2 1%	1 1%	3 4%	0 0%	6 2%
Résidence Sociale	15 9%	3 4%	0 0%	0 0%	18 5%
Sous-location / IML	37 21%	4 5%	2 2%	1 17%	44 13%
Ensemble	174 100%	73 100%	85 100%	6 100%	338 100%

51% de ces ménages sont sortis d'une structure de l'arrondissement d'Angers (53% en 2015) 25% de l'arrondissement de Saumur (28% en 2015) et 22% de celui de Cholet (18% en 2015).

Les ménages sortis de structures de l'arrondissement d'Angers sortent plus fréquemment des dispositifs réfugiés ou d'IML/ Sous-location que pour l'ensemble.

Les ménages de l'arrondissement de Saumur sont proportionnellement plus sortis d'ALT et de CHRS Stabilisation (28% et 34% des sorties contre 9% et 16% pour le reste du territoire).

Enfin, les ménages sortis de l'arrondissement de Cholet sont majoritairement sortis de CHRS (58%). Cette part est nettement supérieure au reste du territoire.

Source Excel : SIA049 (tableau Excel), 2016 Valeurs d'études : ○

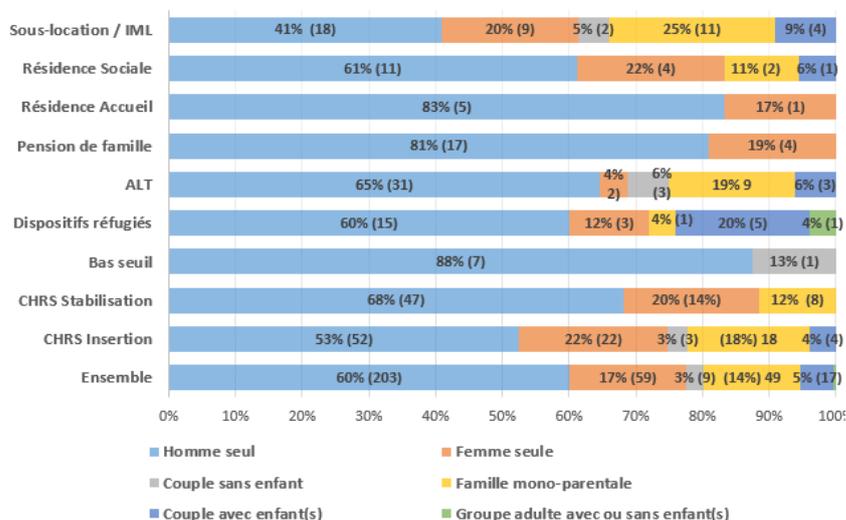
La différence entre le nombre d'entrées et de sorties est significative (plus d'entrées que de sorties). Elle est particulièrement importante pour les Résidences Sociales et les Résidences Accueil. Pour les Résidences Accueils, cela s'explique par la création en 2016 de la Résidence Accueil de Saumur. Pour les Résidences Sociales, depuis 2015 les orientations vers ce dispositif sont majoritairement faites par le SIAO (moins souvent le cas avant). La majorité des personnes orientées par le SIAO sont donc encore dans le dispositif. La plupart des sorties de l'année ne correspondent pas à des orientations initiales du SIAO.

Les hommes seuls représentent la majorité des ménages sortis d'une structure en 2016 pour l'ensemble des dispositifs, hormis pour la sous-location où ils ne représentent que 41% des sorties.

Les femmes seuls représentent la deuxième composition familiale pour les sortis. Elles se répartissent de manière assez équilibrée entre les dispositifs, hormis en ALT où elles sont peu présentes.

Pour la Sous-Location, les familles monoparentales sont surreprésentées (25% des sorties contre 14% pour l'ensemble de sorties).

Répartition des sorties par dispositif et composition familiale en 2016



Source Excel : SIA049 (tableau Excel), 2016

Durée médiane de séjour des ménages sortis de structure

La durée médiane de séjour est de 278 jours (environ 9 mois) pour les ménages sortis d'une structure d'hébergement d'insertion au cours de l'année 2016, avec toutefois des variations importantes selon le dispositif. Cette durée a augmenté de 36 jours par rapport à 2015.

Durée médiane de séjour des ménages sortis de structure par dispositifs et selon l'arrondissement (en jours) en 2016

Dispositifs	Angers	Cholet	Saumur	Segré	Ensemble
CHRS Insertion	287	221	272,5	-	251
CHRS Stabilisation	130	101	65	-	101
Bas Seuil	875	-	135	-	387,5
Dispositifs réfugiés	362	-	-	-	362
ALT	304	341	355	-	343
Pension de famille	610	432	243	507	468
Résidence Accueil	637	563	226	-	357,5
Résidence Sociale	334	346	-	-	346
IML/Sous-location	413	201,5	523,5	1096	400,5
Ensemble	342	220	171	535	278

 Nbre de ménages sortis inférieur à 10 : durée à prendre avec précaution

Source Excel : SIAO49 (tableau Excel), 2016

La durée de séjour médiane apparaît très variable en fonction des dispositifs. En CHRS stabilisation elle est de 101 jours, contre 468 jours en Pension de Famille (plus de 15 mois). Il semble important de rappeler que pour ce dispositif les personnes peuvent rester de manière pérenne, tout comme pour la Résidence Accueil.

Les durées de séjours les plus courts sont observés sur l'arrondissement de Saumur : séjour médian autour de 6 mois. Pour l'Arrondissement d'Angers la durée est deux fois plus longue qu'à Saumur : près d'un an de durée de séjour.

La durée médiane a augmenté, par rapport à 2015 sur les trois principaux arrondissements du département. On notera cependant que c'est dans l'Arrondissement de Saumur que la durée médiane de séjour a le plus fortement augmenté : 36 jours contre 35,5 jours pour Angers et 9 jours pour Cholet.

Pour l'ensemble des dispositifs, hormis le CHRS Insertion et Stabilisation, la durée moyenne s'approche ou dépasse nettement les un an. Lorsque l'on compare les durées médianes par dispositifs par rapport à 2015, **on note une augmentation des durées pour la Résidence Accueil, la Résidence Sociale, l'ILM / Sous-Location, les Pensions de Famille, le Bas Seuil et les Dispositifs réfugiés. La durée médiane a diminué pour le CHRS d'Insertion et de Stabilisation ainsi que pour l'ALT.**

Les types de sortie

Répartition des motifs de sortie des ménages en 2016

Motifs de sortie	nombre de ménages sortis en 2015	En %
Total - Accès au logement autonome	106	31,4%
<i>Accès à un logement autonome</i>	41	12,1%
<i>Accès à un logement autonome HLM</i>	51	15,1%
<i>Accès à un logement parc privé</i>	14	4,1%
Déménagement sur un autre département ou pays	3	0,9%
Départ volontaire de la personne /Refus du fonctionnement de la structure	45	13,3%
Exclusion de la structure	20	5,9%
Fin de séjour	28	8,3%
Hébergement chez des tiers	17	5,0%
Hospitalisation /Besoin de soins	3	0,9%
Incarcération	1	0,3%
Décès	6	1,8%
Modification de la demande initiale	3	0,9%
Retour à la rue	3	0,9%
Retour domicile conjugal, familial / Recomposition familiale	19	5,6%
Sortie vers un hébergement d'insertion/ logement accompagné	42	12,4%
<i>Sortie vers IML/Sous location</i>	8	2,4%
<i>Sortie vers ALT</i>	10	3,0%
<i>Sortie vers du CHRS</i>	16	4,7%
<i>Sortie vers de la Pension de Famille</i>	4	1,2%
<i>Sortie vers de la Résidence Sociale</i>	4	1,2%
sortie vers un autre dispositif	8	2,4%
Non communiqué et autres motifs	34	10,1%
Ensemble	338	100%

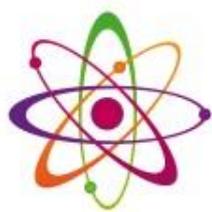
Source Excel : SIA049 (tableau Excel), 2016

En 2015, sur les 338 ménages sortis des dispositifs d'hébergement :

➤ **31,4% ont accédé à un logement autonome**, contre 30% en 2015.

➤ **13,3% sont partis volontairement ou ont refusé le fonctionnement de la structure**, contre 7,5% en 2015.

➤ **12,4% sont sortis vers un hébergement d'insertion ou un logement accompagné**, contre 10,3% en 2015.



SIAO 49

Réseau Hébergements & Logements Temporaires
Coordination - Orientation - Observatoire

SIAO49

**Service Intégré d'Accueil et d'orientation
du Maine-et-Loire**

51 rue des Chaffauds

49000 Angers

02.41.47.79.11

accueil@siao49.fr

www.siao49.fr